MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



en ligne en ligne

AnIsl 13 (1977), p. 115-178

Aḥmad 'Abd Al-Rāziq

La hisba et le muhtasib en Égypte au temps des Mamlūks.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922	Athribis X	Sandra Lippert		
9782724710939	Bagawat	Gérard Roquet, Victor Ghica		
9782724710960	Le décret de Saïs	Anne-Sophie von Bomhard		
9782724710915	Tebtynis VII	Nikos Litinas		
9782724711257	Médecine et environnement dans l'Alexandrie	Jean-Charles Ducène		
médiévale				
9782724711295	Guide de l'Égypte prédynastique	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant		
9782724711363	Bulletin archéologique des Écoles françaises à			
l'étranger (BAEF)	E)			
9782724710885	Musiciens, fêtes et piété populaire	Christophe Vendries		

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LA *ḤISBA* ET LE *MUḤTASIB* EN ÉGYPTE AU TEMPS DES MAMLŪKS

Ahmad 'ABD AR-RĀZIQ

On sait que le terme de *hisba* désigne, d'une part le devoir de tout Musulman d'ordonner le bien et de défendre le mal, d'autre part la fonction du personnage effectivement chargé en ville de l'application de cette règle à la police des mœurs, et plus particulièrement à celle du marché. Le fonctionnaire qui assumait la *hisba* s'appelait le *muḥtasib* (1).

Quant à l'origine de cette fonction, on admet communément que le *muḥtasib*, appelé autrefois ṣāḥib ou ʿāmil as-sūq, est le successeur de l'agoranomos des villes hellénistiques : leurs fonctions coïncident assez largement, et l'on peut trouver dans l'expression arabe une traduction du terme grec (2). On suppose, également, que la ḥisba n'a fait sa première apparition qu'aux premiers siècles de l'Islam, et qu'elle réalise le verset coranique : « Afin que vous deveniez un peuple appelant au bien (les autres), ordonnant ce qui est convenable, et défendant ce qui est odieux (3) ». Néanmoins, il est certain qu'aucun texte ne précise explicitement ni la raison du choix de ce terme, ni comment les acceptions indiquées ont été déduites de la notion de compte ou suffisance incluse dans la racine (4).

Quoi qu'il en soit, la *ḥisba* n'apparaît dans les institutions égyptiennes qu'au cours du III°/IX° siècle. Il semble, cependant, qu'il n'y avait pas sous les Tulunides un titulaire pour cette fonction. A en croire les auteurs arabes, cette charge

⁽¹⁾ Encyclopédie de l'Islam², art. Hisba, III, p. 503; Ḥasan al-Bāšā, al-Funūn wa 'l-waẓā'if 'alā 'l-aṭār al-'arabīya, Le Caire, 1966-1967, III, p. 1027.

⁽²⁾ Gaudefroy-Demombynes, *Les institutions musulmanes*, Paris, 1931, p. 38; al-'Arīnī, « The book of the prefect », *BFA*, XIX/1 (1957), pp. 136, 179.

⁽³⁾ Coran: III/104; voir également Gustav von Grunebeaum, *Medieval Islam*, Chicago, 1947, p. 218, note (127); Sihām M. Abū Zaid, *al-Hisba fī Miṣr al-islāmīya*, (Thèse dactylographiée), Le Caire, 1970, p. 51; al-Māwardī, *al-Ahkām as-sultānīya*, Le Caire, 1909, p. 227; Hasan al-Bāšā, *al-Funūn*, III, p. 1029.

(4) Ency. de l'Islam, art. Hisba, III, p. 503.

fut toujours confiée au cadi. On raconte que l'émir Humārawaih confia les héritages, les biens de mainmorte et la *ḥisba* au cadi d'Egypte Muḥammad Ibn Harb ⁽¹⁾.

La hisba continua par la suite à être en vogue dans les institutions ihisidides (2) et celles des Fatimides (3). Ainsi lit-on dans l'œuvre d'al-Maqrīzī, sur les califes fatimides en Egypte, que Ğawhar aṣ-Ṣaqlabī à son arrivée en Egypte destitua le muhtasib sunnite et nomma à sa place un ši ite, appelé Abū Ğa far al-Ḥurasānī, qui fut remplacé plus tard par Sulaimān Ibn Aza (4). Il signale, aussi, que le calife al-Ḥākim confia au mois de dūl-qa de l'année 402/1012, la charge de préfet de police et celle de muhtasib à Miṣr, au Caire et à Rūda, l'inspection sur toutes les affaires des habitants, leurs biens, et leur conduite à Gabin, un de ses officiers. Pour cela, ajoute le même historien, Gabin reçut un diplôme, lu publiquement dans la mosquée de Amr à Miṣr. Dans ce diplôme, il lui était expressément recommandé de veiller à ce que personne ne fît usage de vin, ni d'aucune autre liqueur enivrante, de faire à cet égard les plus sévères recherches, et de poursuivre rigoureusement les contrevenants, de ne souffrir l'usage d'aucun instrument de musique, et de veiller à ce que les femmes ne suivissent pas les pompes funèbres.

Al-Maqrīzī raconte également que Gabin conserva ces deux charges jusqu'au commencement du mois de *ṣafar* de l'année 404/1013; alors le calife al-Ḥākim les lui ôta et les donna à Muzaffar aṣ-Ṣaqlabī (5).

- (1) Al-Kindī, Kitāb al-wulāt wa 'l-qudāt, Beyrouth, 1908, p. 480; al-ʿAynī, ʿIqd al-ğumān fī tāriḥ ahl az-zamān, ms. Le Caire, Bibl. Nat. 1584, XIV/3, fol. 462-463; Zaky Hasan, Les Tulunides, Paris, 1933, pp. 225-226; al-ʿArīnī, «al-Ḥisba wa 'l-muḥtasib», al-Mağalla at-tāriḥiya al-miṣriya, III/2, (1950), pp. 159-160; ʿAbd ar-Raḥmān Fahmy, Early islamic coin weights (en arabe), Le Caire, 1957, pp. 18-19; Hasan al-Bāšā, al-Funūn, III, p. 1034.
- (2) Ibn Zulāq, *Aḥbār Sibawaih al-miṣrī*, Le Caire, 1933, p. 29; Ḥasan al-Bāšā, *al-Funūn*, III, p. 1034.
 - (3) Al-Qalqašandī, Şubḥ al-a'šā' fī sinā'at

- al-inšā', Le Caire, 1914-1928, III, p. 487; G. Wiet, Matériaux pour un corpus inscriptionum arabicarum, Egypte, MIFAO, LII (II), p. 61.
- (4) Al-Maqrīzī, Itti āz al-ḥunafā' bi-aḥbār al-ai'mā' al-fātimīyīn al-ḥulafā', Le Caire, 1948, p. 78.
- (5) Al-Maqrīzī, al-Mawā'iz wa 'l-i'tibār fī dikr al-hitat wa 'l-aṭār, Būlāq, 1270, II, pp. 297-298; De Sacy, Chrestomathie arabe ou extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, Paris, MDCCCVI, II, p. 460; A.M. Magued, Institutions et cérémonial des Fatimides en Egypte, (en arabe),

Il va sans dire que même à l'époque fatimide, la fonction du *muḥtasib* n'eut pas toujours un titulaire; ses attributions furent parfois confiées à un autre fonctionnaire, comme le préfet de police.

Dans les sources ayyoubides, on trouve aussi des renseignements sur les attributions du muhtasib au temps du grand Saladin (1). On y lit que cette fonction « n'était conférée qu'à des musulmans distingués et qui étaient respectés comme des personnes justes; car cette charge porte un caractère religieux. Le titulaire avait sous ses ordres des agents au Caire, et dans toutes les provinces du royaume, de même que le cadi avait des agents sous ses ordres. Il siégeait tous les deux jours devant les deux grandes mosquées au Caire, et ses agents faisaient la ronde chez les artisans et tous les commerçants qui vendaient les comestibles ou d'autres choses; ils étaient chargés de cacheter les pots des faiseurs de bouillie (harisa) et de faire l'inspection de leur viande. Le muhtasib prenait connaissance de la manière dont les bêtes de boucherie étaient égorgées, et de même les cuisiniers et gargotiers étaient sous son contrôle. Ses agents parcouraient les rues et détournaient la foule, de manière à prévenir les embarras. Ils défendaient aux capitaines des navires d'embarquer des marchandises au-delà de la limite de sécurité de leurs navires; de même, ils empêchaient les commissionnaires de surcharger les bêtes. Ils ordonnaient aux porteurs d'eau de couvrir leurs outres de couvertures, et celles-ci devaient avoir une juste mesure, c'est-à-dire vingt-quatre seaux, chaque seau à une livre. Ils étaient obligés de mettre des pantalons courts et ajustés de couleur bleue, afin que la pudeur fût observée. Les maîtres d'école avaient défense de frapper trop fort les enfants et les exposer à mourir; les instructeurs du peuple devaient aussi être avertis de ne pas être trop sévères envers les enfants du peuple. Ces agents devaient exercer une protection contre tout agresseur. Ils avaient l'inspection sur les mesures et les poids, et l'inspection dans la maison de l'ajustement de la monnaie. Celui qui était installé dans la charge de muḥtasib était revêtu d'emblèmes et de vêtements d'honneur, et son diplôme était lu au Caire, du haut des chaires des mosquées; quand il avait pris une affaire en main, personne ne

Le Caire, 1973, I, p. 167; Ḥasan al-Bāšā, al-Funūn, III, 1034.

(1) 'Abd ar-Raḥmān al-Šayzarī, Nihāyat arrutba fī ṭalab al-ḥisba, éd. al-ʿArīnī, Le Caire, 1946, pp. 123-124; Ibn Mammātī, *Kitāb qawā-nīn ad-dawāwīn*, éd. A.S. 'Aṭīya, Le Caire, 1943, pp. 333-334; *BSOAS*, XIV/1, p. 38; Ḥasan al-Bāšā, *al-Funūn*, III, p. 1035.

pouvait intervenir, et les gouverneurs devaient lui prêter assistance s'il en avait besoin; ses gages étaient de trente dinars (1) ».

En ce qui concerne la *hisba* et le *muhtasib* sous les Mamlūks en Egypte, un rapide coup d'œil sur les institutions de cette caste militaire nous convaincra que les souverains de cette période héritèrent de presque toutes les institutions ayyoubides. Ils les développèrent au fur et à mesure des exigences imposées par les événements qui survenaient sur la scène politique. En effet, la *hisba* et le *muhtasib* devenaient très importants et très utiles pour la société égyptienne au temps des Mamlūks. C'est pourquoi il y avait dans la capitale, aux dires d'un auteur arabe, « deux *muhtasib* : celui du Caire, le plus important, à juridiction sur la province de la Basse-Egypte, sauf à Alexandrie qui avait son *muhtasib* particulier, celui de Fustāt, sur la province de la Haute-Egypte. Le *muhtasib* du Caire seul prenait séance au *dār al-cadl* au-dessous de l'intendant de trésor public, sauf si c'était un personnage particulièrement distingué par son savoir et sa compétence (2) ».

Quel fut le rôle de la *ḥisba* et du *muḥtasib* dans la vie sociale sous la domination de deux dynasties mamlūkes en Egypte?

Avant de répondre à cette question, il nous faut tout d'abord mettre en relief les sources nécessaires pour l'étude de cette fonction à cette époque. Sans parler des allusions à des muhtasib que peuvent renfermer des chroniques, dictionnaires biographiques, etc., tout ce qui a été écrit sur la moralité publique et contre les bida^c, tels le Madhal d'Ibn al-Ḥāǧĕ, le Luma^c fī 'l-hawādiṭ wa 'l-bida^c d'at-Tur-kumānī (3), et tout ce qui l'a été sur le commerce ou le droit commercial, nous apporte quelques enseignements sur cette fonction. On se contentera ici de parler des œuvres dont la hisba, dans l'une ou l'autre de ses significations, est l'objet propre et formel. Ainsi nous pouvons très grossièrement les répartir en deux

⁽¹⁾ *Tārīḥ Ibn al-Furāt*, ms. Le Caire, Bibl. Nat. 3197, IV, fol. 76 v°; al-Qalqašandī, *Şubḥ*, X, pp. 460-462; XI, pp. 68-71, qui cite deux diplômes de nomination rédigés par al-qāḍī al-Fāḍil et par le vizir Dyā' ad-Dīn Ibn al-Atīr.

⁽²⁾ Al-Qalqašandī, Şubḥ, IV, pp. 37, 64;

XI, p. 414.

⁽³⁾ At-Turkumānī, Kitāb al-luma fī 'l-hawā-dit wa 'l-bida', ms. Berlin-Tübingen Orient quart, 1681; S. Labib, «The problem of the bid'a in the light of an arabic manuscript of the 14th. century», JESHO, VII (1964), pp. 191-196.

catégories, dont les frontières, cependant, n'ont rien d'étanche. Certains ouvrages étudient de façon générale le contenu de la vertu de hisba, les obligations qui en résultent pour le muhtasib, les caractères religieux et juridiques de sa fonction; les autres se proposent surtout d'éclairer le muhtasib sur les détails concrets et techniques de la surveillance qu'il doit exercer, et celle-ci s'appliquant principalement aux métiers, sont de véritables vade-mecum du contrôle administratif des professions.

Les sources datant du temps des Mamlūks et incluant un examen général de la *ḥisba* sont en effet très nombreuses. C'est pourquoi on nous pardonnera de n'en citer ici que les principales, à savoir:

- 1. Le hanbalite Ibn Taimīya (661-728/1262-1327), dans son excellent traité sur la hisba (1).
- 2. An-Nūwayrī (677-733/1279-1332), dans son œuvre *Nihāyat al-arab* ⁽²⁾ qui répète le même texte déjà écrit au cours du V°/XI° siècle par al-Māwardī dans ses Constitutions politiques ⁽³⁾.
 - 3. Al-'Umarī (m. 742/1342), dans at-Ta'rīf bi 'l-muṣṭalah al-šarīf (h).
 - 4. As-Sūbkī (m. 771/1370), dans son livre dit Mueid an-nieam (5).
- 5. Ibn Ḥaldūn (732-808/1331-1405), dans les Prolégomènes où il parle de cette charge. Nous reproduisons ici la traduction du texte que ce grand savant a donné:

« La hisba est encore un office qui tient à la religion. Ses devoirs font partie de ceux qui sont imposés à celui qui gouverne les musulmans par la loi qui ordonne de commander le bien et de défendre le mal. Le souverain choisit, pour exercer cet office, un homme qui lui paraît avoir les qualités nécessaires. Ce fonctionnaire,

- (1) Ibn Taimīya, al-Ḥisba fī 'l-islām, Le Caire, 1318 H.; H. Laoust, Essai sur les doctrines sociales et politiques de Taķī-d-Dīn Aḥmad b. Taimīya, RAPH, vol. X, IFAO, 1939.
- (2) An-Nuwayrī, Nihāyat al-arab fī funūn al-adab, Le Caire, 1928-1938, VI; Sihām M.
- Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 11.
 - (3) Al-Māwardī, al-Aḥkām as-sulṭānīya.
- (4) Al- Umarī, at-Ta rīf li-muṣṭalaḥ al-šarīf, Le Caire, 1312 H., pp. 124-126.
- (5) As-Subkī, Kitāb mu id an-ni am wa mubīd an-niqam, éd. David W. Myhrman, Londres, 1908, pp. 65-66.

étant chargé d'exécuter les devoirs qu'impose sa place, prend des agents pour l'aider dans ses fonctions. Il recherche les abus, réprimande les délinquants ou les châtie suivant leur degré de culpabilité. Une de ses obligations est de faire observer par les citoyens tout ce qui est requis dans l'intérêt commun des habitants de la cité.

Ainsi il doit empêcher qu'on n'obstrue le passage de la voie publique, que les portefaix et les bateliers ne se chargent, eux ou leurs barques, outre mesure. Il doit obliger les propriétaires des maisons qui menacent ruine à les faire démolir, et prévenir tous les accidents qu'elles pourraient occasionner au préjudice de la sûreté des passants; interdire d'exercer leurs fonctions aux maîtres qui, dans les écoles où l'on apprend à écrire (c'est-à-dire les écoles primaires), et autres lieux d'instruction, frappent avec excès les enfants qui étudient. Ses fonctions ne se bornent pas à faire justice quand une contestation est portée devant lui et quand on a recours à son autorité; il doit mettre ordre à tout ce qui vient à sa connaissance, et à ce qui lui est dénoncé en fait de choses de ce genre. Ses attributions toutefois ne s'étendent pas à se prononcer sur toutes sortes de requêtes; elles n'embrassent que les plaintes qui ont pour objet des fraudes ou des malversations dans le commerce des subsistances et autres choses semblables, ou dans l'usage des poids et des mesures de capacité. C'est encore à lui à engager les débiteurs retardataires à satisfaire leurs créanciers, et ses attributions comprennent d'autres choses de cette nature, dans lesquelles il n'y a ni preuves testimoniales à recevoir, ni autorité judiciaire à exercer. On pourrait dire que ce sont des affaires dont les cadis dédaignent de s'occuper, tant elles sont fréquentes et faciles à trancher, et que c'est pour cela qu'elles sont attribuées au muhtasib, qui est chargé d'y mettre ordre. De là il suit que la hisba est par sa nature même subordonnée à l'office du cadi. Aussi, sous un grand nombre de dynasties musulmanes, par exemple sous les Fatimides en Egypte et dans le Maghreb, et sous les descendants des Umayyades en Espagne, les attributions du muhtasib étaient comprises dans la généralité des pouvoirs conférés au cadi, et le cadi déléguait ces fonctions à qui il voulait. Mais depuis que les droits du sultanat ont été séparés de ceux du califat, et que tout ce qui concerne l'administration temporelle est devenu l'apanage du sultanat, l'office de muhtasib a été compris au nombre de ceux qui appartiennent à l'exercice de la royauté, et est devenu un emploi spécial, qui est conféré indépendamment de tout autre (1). »

6. — Al-Qalqašandī (756-821/1355-1418), dans son encyclopédie bien détaillée (2).

(1) Ibn Ḥaldūn, al-Muqaddima, éd. Quatremère, Paris, 1858, I, pp. 405-407; De Sacy, Chrestomathie arabe, I, pp. 469-470; W. Behrnauer, « Mémoire sur les institutions de

police chez les Arabes, les Persans et les Turcs », JA, XVI, (1860), pp. 140-142.

(2) Al-Qalqašandī, Subh, XI, pp. 91-97.

7. — Al-Maqrīzī (765-845/1364-1442), dans sa grande topographie de l'Egypte, s'explique de cette manière sur la charge de la *ḥisba*. Voici la traduction du texte arabe :

« La charge de la hisba n'est confiée qu'à un des notables d'entre les musulmans et des hommes respectés pour leur probité, car cette charge appartient aux charges religieuses. Le muhtasib a au Caire, à Misr et dans toutes les provinces du royaume, des agents qui le remplacent dans ses fonctions. Tous les deux jours, il siège dans les deux mosquées du Caire et de Misr (1); il fait faire par ses vicaires une ronde parmi les ouvriers et les artisans, et leur ordonne de sceller avec son timbre les chaudrons de ceux qui préparent la bouillie dite harīsa, de visiter la viande de boucherie, de s'assurer qu'on égorge les bêtes de manière qu'elles ne meurent pas dans leur sang, et de même chez les gargotiers. Ils parcourent les rues et empêchent une trop grande presse dans la foule, et ils obligent les maîtres des bateaux à ne pas les charger plus que n'exige la sécurité de la cargaison, et de même pour les commissionnaires, eu égard aux bêtes de somme. Ils commandent aux porteurs d'eau de couvrir les outres d'un linge et les contrôlent dans leurs mesures; elles doivent avoir vingt-quatre seaux et chaque seau doit contenir quarante livres. Ils doivent s'habiller de pantalons bleus et étroits, qui enveloppent les parties honteuses. Les mêmes agents admonestent les instructeurs des écoles, de manière qu'ils ne battent pas trop fort les enfants et qu'il n'en résulte pas quelque meurtre; ils surveillent aussi les pédagogues des particuliers, et préviennent tout châtiment corporel infligé aux enfants des hommes. Ils surveillent quiconque est connu par sa mauvaise conduite et préviennent toute action indécente. Ils ont l'inspection sur les mesures et les poids. Le muhtasib a la direction de la maison de l'ajustement de la monnaie, il reçoit un habit d'honneur à cette occasion, et son diplôme est lu au Caire et à Mişr dans la chaire des mosquées. Personne ne doit se mêler d'une affaire qu'il a à traiter, et ses agents marchent à sa suite et l'aident, s'il en a besoin. Ses revenus sont de trente dinars par mois. Il y a une maison particulière pour le règlement et le contrôle des poids; le fisc fournit pour leur fabrication les matériaux de cuivre, fer, bois, verre, et entretient les ouvriers avec leurs inspecteurs. Le muhtasib contrôle et ajuste tous les poids, qui y sont fabriqués en sa présence; s'ils sont justes, il les timbre; sinon, l'on en fait de nouveaux, jusqu'à ce qu'ils soient justes. Dans cette maison il y a des modèles, d'après lesquels se fait l'ajustement, et la vente des poids n'a lieu que dans cette maison. A l'appel du muhtasib, tous les vendeurs s'y rendent avec leurs poids pour être contrôlés; les poids défectueux sont détruits et les possesseurs doivent se procurer, argent comptant, des poids timbrés dans la maison officielle (2). »

(1) Il veut dire la mosquée d'al-Azhar et celle de 'Amr. — (2) Al-Maqrīzī, Hitat, I, p. 463.

Ces renseignements indiquent qu'apparemment les attributions du *muhtasib* à l'époque des Mamlūks étaient analogues à celles de l'époque des Ayyoubides.

Il faut aussi citer ses trois ouvrages: Traité sur les famines de l'Egypte (1), qui avait pour objet d'indiquer les moyens propres à prévenir le retour de pareilles calamités; le deuxième, connu sous le titre: Traité des monnaies (2) et enfin la grande chronique qui foisonne en renseignements sur la hisba et le muhtasib au temps des Mamlūks (3).

- 8. Al-Aynī (762-855/1362-1451), dans son excellente histoire sur l'Egypte mamlūke (4). Cet historien remplit, en effet, la fonction du *muhtasib* à plusieurs reprises à l'époque circassienne comme nous le verrons plus tard (5).
- 9. Ibn Ḥaǧar (773-852/1372-1448), dans sa grande chronique, connue sous le titre d'*Inbā' al-ġumr*, et récemment publiée par Ḥ. Ḥabašī ⁽⁶⁾.
- 10. Aș-Ṣairafī (819-900/1416-1495), dans sa grande histoire qui abonde en renseignements sur la hisba et le muḥtasib sous la dynastie circassienne (7).
- 11. Ibn Iyās (852-930/1448-1524), dans son excellente chronique, dans laquelle nous trouvons bon nombre d'indications sur cette charge, notamment à l'époque circassienne (8).
- (1) Al-Maqrīzī, *Iġāṭat al-umma bi-kašf al-ġumma*, Le Caire, 1, 1940.
- (2) Al-Maqrīzī, Kitāb Šudūr al-^euqūd fī dikr an-nuqūd, éd. L.A. Mayer, Alexandrie, 1933.
- (3) Al-Maqrîzî, as-Sulük li-ma^erifat duwal al-mulük, éd. M.M. Ziyāda et S. ^eĀšūr, I-IV, Le Caire, 1934-1972.
- (4) Al-'Aynī, 'Iqd al-ğumān, ms., XXIV; XXV.
- (5) Al-ʿAynī, as-Saif al-muhannad fī sīrat al-Malik al-Mu'ayyad, Le Caire, 1968, pp. 343-344; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 970; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk fī dail as-sulūk, Būlāq, 1896, pp. 6, 46; Ibn Ḥaǧar, Inbā' al-ġumr bi-anbā' al-ʿumr, éd. Ḥ. Ḥabašī, Le

Caire, 1969-1972, II, pp. 54, 91, 142; III, p. 85; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs wa 'l-abdān fī tawārīḥ az-zamān, éd. Ḥ. Ḥabašī, Le Caire, 1970-1971, II, p. 362; Ibn Tagrībirdī, an-Nu-ğūm az-zāhira fī mulūk Miṣr wa 'l-Qāhira, éd. W. Popper, Berkeley, 1930-1942, VI, pp. 594, 651; VII, 127; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, ms. Kastamonu, 129 (microfilm conservé à la Section Orientale de l'Institut des Textes à Paris), fol. 58 r°; Ibn Iyās, Badā'ī' az-zuhūr fī waqā'i' ad-duhūr, Būlāq, 1893-1895, I, p. 318.

- (6) Ibn Ḥağar, *Inbā'*, I, II, III.
- (7) Aș-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, II, III.
- (8) Ibn Iyās, Badā'i^c, éd. Būlāq et éd. Kahle-Mostafā.

Les ouvrages de la seconde catégorie se présentent autrement. Non seulement, on l'a dit, ils s'attachent au détail technique des surveillances à exercer, en particulier sur les métiers, mais ils sont spécialement destinés au *muhtasib* et, tout en se fondant sur la loi, ont un caractère plus administratif que juridique.

Parmi ces traités, on doit citer en premier lieu:

- 1. La *Nihāyat ar-rutba fī ṭalab al-ḥisba* d'un *muḥtasib* égyptien appelé Ibn ar-Rif a (645-710/1247-1310) (1).
- 2. Les $Ma^{\circ}\bar{a}lim\ al\text{-}qurba\ fi\ ahk\bar{a}m\ al\text{-}hisba\ de}\ 1'égyptien Ibn al-Uhuwwa (648-729/1250-1328) (2).$
- 3. La Nihāyat ar-rutba fī ṭalab al-ḥisba d'Ibn Bassām (début VIIIe/XIVe siècle (3)). C'est un traité de même titre que l'œuvre d'Ibn ar-Rifea (4), mais plus étendu et plus développé (5).
 - 4. Le Madhal de l'auteur magrebin, Ibn al-Ḥāgg (m. 837/1434 (6)).

Ajoutons aussi quelques diplômes de nomination de *muḥtasib*, qui n'ont pas attiré l'attention qu'ils méritent ⁽⁷⁾. Ils datent de l'Egypte mamlūke, et on les trouve dans le Ṣubḥ al-a°šā' d'al-Qalqašandī ⁽⁸⁾. Il pourrait sans doute en être décelé bien d'autres ⁽⁹⁾.

- (1) Ibn ar-Rif'a, *Nihāyat ar-rutba fī ṭalab al-ḥisba* (microfilm conservé à l'Institut des Manuscrits de la Ligue arabe au Caire) ms. 25.
- (2) Ibn al-Uḥuwwa, Ma'ālim al-qurba fī aḥkām al-ḥisba, éd. Ruben Levey, Londres, 1938.
- (3) On refuse catégoriquement la datation de l'*Encycl. de l'Islam* de cet ouvrage (VII°/XIII° siècle), cf. art. *Hisba*, III, p. 503.
- (h) Il faut citer dans ce domaine l'ouvrage de 'Abd ar-Raḥmān b. Naṣr al-Ṣayzarī qui porte le même titre.
 - (5) Elle fut tout d'abord analysée par

- Cheikho dans *al-Mašriq*, X, (1907), et publiée ensuite par Ḥusām al-Samārrā'ī, Bagdād, 1968.
- (6) Ibn al-Ḥāǧǧ, *al-Madḥal*, Le Caire, 1929, I-IV.
- (7) Ces diplômes ont été publiés tout d'abord par A. Darrāğ dans son article sur « al-Ḥisba wa-aṭruhā fī al-ḥayāt al-iqtiṣādīya fī Miṣr», al-Mağalla at-tārīḥīya al-miṣrīya, XV, (1968) pp. 131-141 et ensuite par Sihām M. Abū Zaid dans sa thèse sur al-Ḥisba fī Miṣr al-islāmīya, mais sans aucune analyse.
- (8) Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, XI, pp. 210-214, 414-416.
 - (9) EI, III, p. 504.

Ces manuels de *ḥisba* nous énumèrent, en effet, les principaux métiers, et chacun d'eux fournit au *muḥtasib* les renseignements techniques lui permettant de vérifier la qualité de fabrication et de dépister les malfaçons. Ce sont des documents très importants pour notre connaissance de la vie économique et artistique en Egypte sous les Mamlūks. Le *muḥtasib* peut même, lorsqu'il n'y a pas pour cela un préposé spécial, vérifier le bon aloi des monnaies. Il doit d'autre part s'assurer que, dans le comportement des marchands et des courtiers, il n'y ait pas des dissimulations, pas de manœuvre destinée à tromper le client sur la marchandise ou le prix (1). Il vérifie aussi, du point de vue de la loi, si les commerçants ne se livrent à aucune opération incluant la fameuse usure prohibée. Sa compétence s'étend même à des professions que nous ne considérerions plus comme relevant du *sūq*. C'est ainsi qu'il contrôle apothicaires et médecins, et pénètre dans les écoles pour prévenir ou châtier les excès de dureté des maîtres. En revanche, le *muḥtasib* du temps des Mamlūks ne sort pas des limites de la ville, et par conséquent laisse en dehors de son contrôle les marchands du commerce extérieur.

En liaison avec ces tâches, les savants de l'époque insistent sur certaines autres. Le multasib doit, en effet, veiller à ce que, dans la construction des maisons et leur entretien, ainsi que dans l'installation des boutiques, rien ne soit fait de préjudiciable à la sécurité publique et aux normes de la voirie. Il doit également faire nettoyer les rues, faire, le cas échéant, réparer les remparts, assurer l'approvisionnement en eau et la régularité de la distribution. Toutes obligations qui ont fait parfois considérer le multasib comme un — et en Islam le seul — fonctionnaire municipal. Il ne l'est pas plus que le cadi dans la nature de sa fonction, puisqu'il n'émane d'aucune organisation urbaine, ni professionnelle, mais le contenu de son activité consiste en effet, spécifiquement et exclusivement, en affaires urbaines (2).

Voyons maintenant comment le *muḥtasib* perdit son prestige moral et son importance pratique après la mort du sultan an-Nāṣir Muḥ. b. Qalāwūn, dont l'honnêteté répugnait à la corruption déjà fort répandue (3). Cette charge peu à

⁽¹⁾ La loi musulmane considère que la détermination du prix lui-même appartient à l'ordre divin. En temps de famine cependant, à la fin du moyen-âge, la tendance s'accentue à la taxation d'office. Voir EI, art. Tas'ir.

⁽²⁾ EI, III, p. 505.

⁽³⁾ L'historien Ibn Tagrībirdī note qu'au cours de son règne, on n'a jamais entendu qu'un cadi, un *muḥtasib* et un fonctionnaire quelconque arrivait à obtenir son poste par

peu déchue, devint par une étrange contradiction, un des principaux obstacles au commerce qu'elle avait mission de protéger (1). La corruption, l'affermage de l'office en sont responsables. C'est ainsi qu'un grand savant parle de la hisba avec amertume : « Il eût été logique pour le sultan de réserver ce poste à des fonctionnaires honnêtes, ce qu'il se gardait bien de faire car les pots-de-vin que présentaient les solliciteurs étaient une source appréciable de revenus dont il ne voulait pas se priver (2) ».

La débâcle totale de la fonction peut se situer à l'époque circassienne, date de l'entrée en jeu des grands émirs qui intriguent pour pousser au pouvoir leur favori. Au mois de rağab 791/1389, Šams ad-Dīn Ibn ʿAlāf fut nommé muhtasib de Miṣr, remplaçant Hamām ad-Dīn par l'intermédiaire de l'émir Ylbuġā an-Naṣirī (3). On parle aussi du cas d'al-ʿAynī qui fut nommé muhtasib au mois de dūl-hiğğa 801/1398 à la place d'al-Maqrīzī par l'intervention de l'émir Ğakam (4). Mais il n'occupa cette charge qu'un mois à peine pour être remplacé par Ğamāl ad-Dīn Muḥ. Ibn ʿUmar aṭ-Ṭanbudī, le protégé d'un autre grand émir (5). Šams ad-Dīn al-Maḥānasī arriva à obtenir le poste de muhtasib du Caire au mois de ğumādā Il 803/1400 par la protection de l'émir Ylbugā as-Sālimī (6). Grâce à ses rapports étroits avec le sultan Farağ Ibn Barqūq, Karīm ad-Dīn Ibn Hūwī obtint la charge de la hisba au mois de ğumādā II 805/1402, mais il ne resta dans cette fonction que peu de jours et le souverain nomma deux autres à sa place (7). Citons aussi le cas de Šams ad-Dīn al-Šāzlī qui occupa la hisba par l'entremise de l'émir Baibars (8) et celui de Šams ad-Dīn Muḥ. Ibn ʿAbd al-Wahhāb al-Munāwī, dit

la vénalité. Cf. an-Nuğūm, éd. Dār al-Kutub, IX, p. 175. Nous en relevons, cependant, des exemples dans la nomination des cadis à son époque. Voir le cas du cadi de Damanhūr qui versa 25.000 dirhams. Cf. al-Maqrīzī, Hiṭaṭ, éd. Wiet, III, p. 192, n. 3; Aḥmad Darrāğ, L'Egypte sous le règne de Barsbāy, Damas, 1961, p. 110.

- (1) G. Wiet, «Compte-rendu », JA, (CCVII), p. 160; Darrāğ, L'Egypte, p. 77.
- (2) Ibn 'Izz, Tuḥfat at-turk, ms. Paris, 2445, fol. 37.
 - (3) Ibn Ḥağar, *Inbā'*, I, p. 371.

- (4) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 970; Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, p. 364; Ibn Hağar, Inbā', I, p. 264.
 - (5) Ibn Ḥağar, *Inbā'*, II, p. 54.
- (6) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1052; Ibn Ḥağar, Inbā', II, p. 142; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 99.
- (7) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1098; Ibn Hağar, Inbā', II, p. 257; aş-Şairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 158.
- (8) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 65; Ibn Ḥağar, Inbā', II, p. 393; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 244.

Bedana et aț-Țawil qui cumula cette fonction et certaines autres à cause de ses parentés avec Fathallah, le secrétaire d'Etat (1). Les chroniqueurs arabes citent encore l'exemple de 'Alā' ad-Dīn 'Alī Ibn Muḥ. Ibn Aqburs qui l'obtint au mois de dūl-hiğğa 852/1448 grâce à la protection de son maître le sultan Ğaqmaq (2).

La dégradation et l'instabilité de la hisba se faisaient encore sentir lorsqu'il s'agissait d'une vénalité des charges. Cette dernière est devenue sous les Mamlūks un fait normal. On prit l'habitude de faire dépendre l'obtention d'un poste du versement d'une somme d'argent dont le montant tendit peu à peu à se fixer. Ce n'était plus un pot-de-vin discrètement glissé, mais l'office faisait l'objet d'un affermage, disent les sources de l'époque sans ambages (3). Dans sa grande chronique, al-Magrīzī nous précise cet état de choses. Il dit dans les événements de l'année 779/1375 qu'il y avait un prix imposé pour l'obtention de certains emplois, comme celui du cadi, du muhtasib et du majordome. C'est ainsi que tous les ignorants et les incompétents arrivèrent à occuper ces postes bien nobles par le simple fait d'avoir versé à la caisse royale, la somme exigée. Ce fut, aux dires du même historien, la cause de la ruine du royaume de l'Egypte et de la Syrie (4). Ibn Hağar nous apprend, pour sa part, que « pendant tout le règne de Farağ, fils du sultan Barqūq, il y avait aussi un prix imposé pour l'obtention de cette charge; celui qui peut l'offrir, reçoit tout de suite le diplôme d'investiture. Si un concurrent propose une surenchère, on lui donne la préférence et on dépose le précédent. Il arrive ainsi qu'on trouve trois ou quatre nominations en un seul mois (5) ».

Ainsi le désordre s'aggrava et on assista à une véritable course aux postes. Nous rapporterons ici quelques exemples, vu l'importance du sujet :

- 1. En 784/1382, 'Alā' ad-Dīn Ibn 'Arab fut nommé *muḥtasib* de Miṣr au cours de *ṣafar*, remplaçant Ḥalīl Ibn 'Abd al-Mu'tṭī. N'ayant pu verser la somme imposée, il fut déposé après quelques jours et passé même à la torture (6).
- (1) Ibn Ḥağar, *Inbā'*, II, p. 476; al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 170; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat annufūs*, II, p. 278.
- (2) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, éd. Popper, VII, pp. 164-165; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 65 v'.
- (3) E. Tyan, Histoire de l'organisation judiciaire en pays de l'Islam, Paris, 1938-1943, II, p. 447; Darrāğ, L'Egypte, p. 110.
 - (h) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 324.
 - (5) Ibn Ḥağar, *Inbā*', II, p. 360.
 - (6) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 467, 468.

- 2. En 798/1395, le sultan Barqūq nomma Šaraf ad-Dīn Muḥ. Ibn ad-Damāmīnī, le 27 *ṣafar*, et renvoya Nūr ad-Dīn al-Qūr qui fut dans l'impossibilité de trouver le montant voulu (1).
- 3. En 799/1396, on chargea Zain ad-Dīn Ša°bān Ibn Muḥ. al-Atārī de la hisba de Miṣr, après avoir promis au sultan de verser la somme imposée (2). N'ayant pu remplir ces conditions, il fut déposé le 8 dūl-qa°da 800/1398, et on nomma à sa place Šams ad-Dīn Muḥ. al-Šāzlī (3). Nous présumons qu'il paya pour obtenir son investiture, car il s'était révélé expert dans l'art d'acheter cette charge (4).
- 4. En 802/1399, on fit passer la charge à Ğamāl ad-Dīn Muḥ. Ibn 'Umar Ibn 'Alī Ibn 'Arab aṭ-Ṭanbudī après le versement de fortes sommes (5).
- 5. En 808/1406, Šaraf ad-Dīn Muḥ. Ibn 'Alī al-Hīrrī, un marchand de sucre, cumula la *ḥisba* de Miṣr, le 26 ğumādā II, ayant payé le prix que le souverain avait l'habitude de prélever des candidats. Ce cas où le sultan donne cette charge à un simple marchand provoque l'étonnement de l'historien et lui inspire des réflexions sur la vénalité qui était définitivement rentrée dans les mœurs (6).
- 6. En 852/1448, un simple marchand d'ambre, 'Alā' ad-Dīn Ibn Aqburs paya la somme voulue le 22 dūl-higga et occupa le poste de la hisba du Caire à la place de Yār 'Alī al-Ḥurasānī qui fut révoqué le même jour (7).
- (1) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 852; Ibn Ḥaǧar, Inbā', I, p. 508; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 448.
 - (2) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 879.
- (3) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 901; Ibn Ḥağar, Inbā', II, p. 15; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 463.
- (4) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 65; Ibn Hağar, Inbā', II, p. 393; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat

- an-nufūs, II, p. 244.
- (5) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1013; Ibn Ḥağar, Inbā', II, p. 91; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 216.
- (6) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 11; aş-Şairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 216.
- ⁽⁷⁾ Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 164-165; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Mişr, fol. 65 v°.

- 7. En 859/1455, l'historien Ibn Tagrībirdī parle de nouveau de la révocation de Yār 'Alī al-Ḥurasānī au cours de ğumādā Ier et cite la nomination de 'Abd al-'Azīz Ibn Muḥ. aṣ-Ṣugaiyir, l'intendant de l'armée, bien entendu après avoir versé le prix imposé (1).
- 8. En 865/1460, on nous apprend que le sultan al-Ašraf Aināl confia les charges de la *hisba* du Caire à Tanam min Biḥšāyīš az-Zāhirī, dit Ruṣāṣ, le 6 ṣafar à la place de 'Alī Ibn Iskandar. Il était, aux propos du chroniqueur, le premier Turc qui obtint son poste par la vénalité (2).

On peut inférer des exemples rapportés ci-dessus que la vénalité prit une ampleur considérable sous la dynastie circassienne. Les exemples que nous venons de citer se révèlent fort significatifs dans leur monotonie : on obtient le poste en versant une somme énorme. On l'exerce dans la crainte et la fièvre. Si on n'assume pas les charges financières, le sultan révoque, emprisonne, fait rendre gorge et, en général, le malheureux effrayé finit par payer, preuve que la charge était très rémunératrice. C'est ainsi que Ṣadr ad-Dīn Ahmad Ibn al-ʿAğamī fut nommé au mois de dūl-hiğğa 815/1413, après avoir versé 1.000 dinars, moitié comptant, moitié à terme, avec la promesse de payer une mensualité de 100 dinars (3). N'ayant pu remplir ces conditions, il fut révoqué, mais, pour échapper à la torture, il vendit tous ses biens, afin de verser tout de même le prix d'achat (4).

Quels sont les prix exigés pour l'obtention de cette charge à l'époque où la corruption atteignait son point culminant? Nous n'avons trouvé que très peu d'indications à ce sujet, se référant toutes à l'époque circassienne. En voici le tableau ci-contre.

⁽¹⁾ Ibn Tagrībirdī, Muntahabāt min hawādit ad-duhūr fī madā al-ayyām wa 'l-šuhūr, éd. Popper, Berkeley, 1930-1942, p. 198; Darrāğ, «al-Ḥisba», p. 122.

⁽²⁾ Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, p. 352.

⁽³⁾ Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 253; aș-

Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, II, p. 319; Ibn Ḥaǧar, *Inbā'*, II, p. 520.

⁽⁴⁾ Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 257; Ibn Ḥagar, Inbā', III, p. 8; Darrāg, L'Egypte, p. 110 et suiv.

Nº	Nom du muhtasib	Date de la nomination	Somme payée
1	Nağm ad-Din Muh. b. at-Tanbudi	789/1387	50.000 dirhams (1).
2	Tāğ ad-Dīn Muḥ. al-Ḥasabānī	812/1409	1000 dinars (2).
3	Muhammad b. Ša bān	815/1412	500 dinars (3).
4	Šams ad-Dīn Muḥ. b. Yaʿqüb	820/1417	10.000 dinars (4).
5	Şārim ad-Dīn Ibrāhīm aş-Şaqrī	823/1420	1000 dinars (5).
6	'Alī b. Naṣrallah al-Ḥurasānī	857/1453	2000 dinars (6).
7	'Alī b. Ahmad al-Kāšif, dit Ibn Arm et Ibn Umm Ḥaraġ	857/1453	3000 dinars ⁽⁷⁾ .
8	Şalāh ad-Dīn b. Barkūt al-Makīnī	861/1456	3000 dinars (8).
9	L'émir Māmāy as-Ṣuġaiyir	922/1516	15.000 dinars (9).

Ces données ne sont pas suffisantes pour tirer, en ce qui concerne les prix d'achat de cette fonction à l'époque mamlūke, des conclusions certaines. Elles ne sont pas très nombreuses, et de plus ce sont des indications trouvées dans les sources qui datent de la période circassienne. Elles ne s'étendent pas aux deux siècles et demi durant lesquels régna cette classe d'esclaves militaires. C'est pourquoi on ne fera de déductions à partir de ces données qu'en soulignant leur caractère tout à fait variable.

- (1) Tārīḥ Ibn al-Furāt, éd. C.K. Zurayk, Beyrouth, 1936-1942, IX, p. 17; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 566; Ibn Hağar, Inbā', I, p. 337; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 157;
- (2) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 125; Ibn Hağar, Inbā', II, p. 437.
- (3) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 253; al'Aynī, 'Iqd al-ğumān, XXV, fol. 370; Ibn
 Ḥağar, Inbā', II, p. 520; as-Saḥāwī, ad-Daw'
 al-lāmi' li-ahl al-qarn at-tāsi', Le Caire, 13251355, II, pp. 223-224.
- (h) Il est à noter que cette somme représente le prix des cadeaux que le titulaire avait offerts au sultan comme pot-de-vin. Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 384. Voir aussi Ibn Ḥaǧar,

- Inbā', III, p. 138; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 385, qui omettent de mentionner les cadeaux en question.
- (5) Al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, IV, p. 384; Ibn Ḥaǧar, *Inbā'*, III, p. 221.
- (6) Ibn Taġrībirdī, Ḥawādiṭ, p. 196; Darrāğ, « al-Ḥisba », p. 121.
- (7) Ibn Tagrībirdī, *Ḥawādiṭ*, p. 198; Darrāǧ, « al-Ḥisba », p. 122.
- (8) Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, p. 492; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 95 v°; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', II, p. 101.
- (9) Ibn Iyās, Badā'i', éd. K.-M., V, p. 27; G. Wiet, Journal d'un bourgeois du Caire, 1955-1960, II, p. 25.

La *hisba* devint ainsi plus instable; par des dépositions brutales ⁽¹⁾ ou des manœuvres astucieuses, le souverain réussit toujours à soutirer des postulants le maximum d'argent. Peu intègres, les titulaires ne se souciaient, sauf de rares exceptions, que de rentrer dans leurs débours et pratiquaient à leur tour la corruption la plus éhontée. « Les sommes immenses employées par ces titulaires pour y accéder, étaient, aux dires d'un historien arabe, récupérées sur les côtés des musulmans ⁽²⁾ ».

Rien pourtant ne permet d'affirmer que le gouvernement et les sultans mamlūks acceptèrent toujours cette vénalité. Au contraire, on rencontre parfois — rarement il est vrai — un souverain décidant dans un vertueux sursaut, de supprimer le prix d'achat (3) et d'abolir la mensualité qu'on versait au muḥtasib. Au mois de rağab 872/1468 le sultan al-Ašraf Qāitbāy promulgua un édit abrogeant la taxe mensuelle perçue au bénéfice du prévôt de marchés, laquelle procurait environ 1000 dinars par mois (4). Le même souverain alla jusqu'à faire des reproches à Kasbāy le muḥtasib du Caire, puis le fit étendre à terre, et une vingtaine de coups de fouet lui furent administrés séance tenante. La raison en était qu'une pétition contre lui avait été présentée au sultan, l'accusant de ne pas s'occuper de l'intérêt des musulmans (5). En 910/1504, le sultan al-Ġawrī fit preuve de justice, au cours du mois de dūl-qa da, en faisant proclamer au Caire l'abolition de la mensualité qu'on versait au muḥtasib: cette mesure fut accueillie avec des transports de joie. Mais dès que le danger de peste fut écarté, cet impôt fut rétabli comme par le passé, et même augmenté (6). On sait aussi qu'au cours de safar

⁽¹⁾ On note cinq nominations au cours de l'année 802/1399. Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 977, 996, 999, 1013, 1017; Ibn Ḥağar, Inbā', II, pp. 91, 99, 106; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 32, 42, 45, 57, 59, et dix en l'année 808/1406. Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1169, 1172, 1173, 1175; IV, pp. 11, 15, 17, 18; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 207, 208, 209, 210, 217, 218, 219.

⁽²⁾ Ibn Iyās, *Badā'i*°, V, p. 27; Wiet, *Journal*, II, p. 26.

⁽³⁾ On raconte que le sultan az-Zāhir Bar-

quq confia cette charge à Sams ad-Din as-Sa'idi au cours de l'année 798/1395 sans avoir exigé aucun sou. Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 860.

⁽⁴⁾ Ibn Iyās, *Badā'i*', éd. Būlāq, II, p. 93; Wiet, *Histoire des Mamlouks circassiens*, Le Caire, 1945, II, p. 7; Darrāg, «al-Ḥisba», p. 123.

⁽⁵⁾ Ibn Iyās, *Badā'i*, éd. M., III, p. 263; Wiet, *Histoire*, II, p. 294.

⁽⁶⁾ Ibn Iyās, Badā'i', IV, p. 77; Wiet, Journal, I, p. 74.

de l'année 922/1516, le même souverain ordonna la suppression des taxes mensuelles et hebdomadaires instituées au profit du *muhtasib*. Aux dires du chroniqueur Ibn Iyās, cette taxe mensuelle était une des causes de la pénible situation des musulmans : de mauvais conseillers avaient présenté au sultan comme une panacée le fait d'imposer aux petits marchands, chaque mois, une taxe spéciale qui devait revenir au *muhtasib*. Cet impôt additionnel devint très lourd pour les petits boutiquiers qui acquittaient déjà deux mille dinars mensuels au Trésor Royal. Ainsi la *hisba* du Caire rapportait au Trésor Royal, chaque année, par ces taxes mensuelles et hebdomadaires, environ 76.000 dinars, sans compter les autres recettes budgétaires que gérait le *muhtasib*. Un certain nombre d'émirs qui n'avaient pas de dotations foncières recevaient chaque mois du *muhtasib* une somme imputée sur ces taxes mensuelles et hebdomadaires. Les petits boutiquiers augmentaient arbitrairement le prix des denrées et personne n'osait leur faire d'observations, car ils répondaient : « C'est l'argent du sultan que nous devons lui verser chaque mois (1).

La justice nous oblige, en outre, à signaler les exemples isolés de quelques muhtasib qui surent garder leur honorabilité et n'entrèrent pas dans la catégorie maudite. Parmi ces derniers, rappelons, avec respect, le nom d'al-Maqrīzī qui sut s'élever au-dessus de toutes les compromissions et garder les mains propres. Ainsi tous les contemporains, sauf al-ʿAynī, avaient témoigné de l'honnêteté, de l'intégrité, de la propreté morale et de la piété de cet homme; aucune vilenie n'entache sa réputation (2). On sait également qu'al-ʿAynī resta intègre malgré l'avilissement honteux de cette charge. Lui-même nous explique comment il fut remplacé par al-Maqrīzī, le 16 ğumādā Ier de l'année 802/1399. Le secrétaire d'Etat Sūdūn min Zāda s'empara des biens de son prédécesseur Aitmiš. Dans son grenier se trouvaient en réserve 6.000 ardabs de blé, plus d'autres céréales. Il lui donna l'ordre de vendre le blé au prix fort de 60 dirhams l'ardab. Al-ʿAynī ne voulait le vendre qu'au prix courant de 35 dirhams, ce qui irrita Sūdūn. L'émir Ğakam auquel il eut recours le soutint et il fut le témoin de sa démission. Le

al-qarn al-ḥāmis 'ašar al-mīlādī, Le Caire, 1954, p. 17.

⁽¹⁾ Ibn Iyas, *Badā'i*, V, pp. 17-19; Wiet, *Journal*, II, pp. 16-17.

⁽²⁾ M.M. Ziyāda, al-Mu'arriḥūn fī Miṣr fī

lendemain Sūdūn cherchait un candidat, tâche difficile, car personne ne voulait accepter ces injustices sauf al-Maqrīzī qui fut nommé le 17 ğumādā I^{er (1)}.

Citons enfin un fait significatif accusant la dégradation de la hisba que l'on considérait primitivement comme fonction religieuse. En 816/1413, le sultan al-Mu'ayyad Šaih y fit nommer pour la première fois un émir de dix (2). Les historiens arabes nous fournissent aussi bon nombre de renseignements sur les émirs auxquels cette charge fut confiée. On trouvera ci-dessous une liste de 31 muḥtasib, à partir de l'époque du sultan al-Mu'ayyad et d'après l'ordre chronologique:

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AL-MU'AYYAD ŠAIH

- 1 'Alā' ad-Dīn Mankalī-Buġā, nommé en 816/1413 (3).
- 2 At-Tāġ al-Šawbakī, ancien préfet du Caire, nommé en 817/1414 (4).
- 3 'Alam ad-Dīn Aqbuġā, dit Šaiṭān, nommé en 820/1417 (5).

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AL-AŠRAF BARSBĀY

- 1 Saif ad-Dīn Aināl al-Šišmānī, nommé en 829/1425 (6).
- 2 Şalāḥ ad-Dīn Muḥ., dit Naṣrallah, nommé en 835/1431 (7).
- 3 Saif ad-Dīn Dawlāt Ḥuǧā, nommé en 841/1437 (8).
- (1) Al-ʿAynī, ʿIqd al-ğumān, XXV, fol. 29 r°; Ibn Ḥağar, Inbā', II, p. 99; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 45-46.
- (2) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 269; Ibn Hağar, Inbā', III, p. 11; aş-Şairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 331; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 824; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 22 v°; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 4; al-Qalqašandī, Şubḥ, XI, p. 210.
 - (3) Voir note précédente.
- (4) Aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, II, pp. 344, 357.
- (5) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 462; aş-Şairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 398, 411, 434.

- (6) Ibn Tagrībirdī, al-Manhal aṣ-ṣāfī wa 'l-mustawfī ba'd al-wāfī, ms. Paris, 2068-2073, nº (616); an-Nuǧūm, VI, p. 595; VII, p. 312.
- (7) Al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 63, 81; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, pp. 673, 752, 853; Wiet, Les biographies du Manhal ṣāfī, Le Caire, 1932, p. 314; «Les secrétaires de la chancellerie en Egypte sous les Mamlouks circassiens», Extrait des Mélanges René Basset, Paris, 1923, n° 2236; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 18.
- (8) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VI, pp. 761, 853; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 11 ro; Wiet, Manhal, p. 147.

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AZ-ZĀHIR ĞAQMAQ

- 1 Tanam min 'Abd ar-Razzāq, nommé en 842/1439 (1).
- 2 Zain ad-Dīn Yaḥyā l'ustādār, nommé en 853/1449 (2).
- 3 Ğanībak al-Yašbakī, nommé en 853/1449 (3).
- 4 'Abd al-'Azīz b. Muh. as-Sugaiyir, nommé en 859/1454 (4).

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AL-AŠRAF AINĀL

- 1 Qānībāy al-Yūsufī, nommé en 862/1457 (5).
- 2 Tanam min Bihšāyiš, dit Ruṣāṣ, nommé en 865/1460 (6).

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AZ-ZĀHIR ḤUŠQADAM

- 1 Sūdūn al-Bardbakī, nommé en 867/1463 (7).
- 2 Huškaldī al-Baisaqī, nommé en 870/1465 (8).
- 3 Muġlubāy Tāz az-Zāhirī, nommé en 872/1467 (9).
- 4 Țarabāy az-Zāhirī al-Bawwāb, nommé en 872/1467 (10).
- (1) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 38, 788; as-Saḥāwī, at-Tibr, p. 93; 'Alī as-Saḥāwī, Tārih Misr, fol. 37 r°.
- (2) Ibn Taġrībirdī, *an-Nuğūm*, VII, p. 179;
 °Alī as-Saḥāwī, *Tārīḥ Miṣr*, fol. 68 r°.
- (3) Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VII, pp. 181, 563, 564; as-Saḥāwī, *at-Tibr*, p. 262; 'Alī as-Saḥāwī, *Tārīḥ Miṣr*, fol. 68 v°.
- (4) Ibn Tagrībirdī, Ḥawādit, p. 231; as-Saḥāwī, ad-Daw', IV, pp. 229-230; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 51; M. Muṣṭafā, Unpublished pages of the chronicle of Ibn Iyās, A.H. 857-872/1453-1468, Le Caire, 1951, p. 28.
- (5) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 500, 609, 610; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 96 v°; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', VI, p. 197; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 63; Muṣṭafā, Unpublished, p. 55.
 - (6) Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 352,

- 781; 'Alī as-Saḥāwī, *Tārīḥ Miṣr*, fol. 104 r°, 126 v°; Ibn Iyās, *Badā'i*°, II, pp. 71, 76; Muṣṭafā, *Unpublished*, pp. 118, 129; as-Saḥāwī, *aḍ-Ḍaw'*, III, pp. 43, 44.
- (7) Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, p. 717; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 127 r°; Muṣṭafā, Unpublished, p. 131; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', III, p. 277.
- (8) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, p. 736; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 130 v'; Muṣṭafā, Unpublished, p. 158; as-Saḥāwī ad-Daw', III, p. 177.
- (0) Ibn Tagrībirdī, *Hawādit*, p. 551; as-Saḥāwī, *ad-Daw'*, X, p. 164; Ibn Iyās, *Badā'i*, III, p. 39.
- (10) Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, p. 832; Muṣṭafā, *Unpublished*, p. 190; Ibn Iyās, Badā'i', III, p. 45.

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AL-AŠRAF QĀITBĀY

- 1 Qānsūh al-Ḥasīf al-Ainālī, nommé en 872/1467 (1).
- 2 Yašbak al-Ğamālī al-Ğarkasī, nommé en 873/1468 (2).
- 3 Yašbak min Ḥaidar al-Ainālī, nommé en 884/1480 (3).
- 4 Kasbāy az-Zainī al-Šarīfī, nommé en 891/1486 (4).
- 5 Barqūq as-Sāqī al-Ainālī, nommé en 901/1496 (5).
- 6 Qurqumās al-Šarīfī, nommé en 902/1496 (6).
- 7 Tānībak min Ḥadīd, nommé en 902/1496 (7).

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AN-NĀSIR MUH. QĀITBĀY

1 — Ğanbalāt al-Müttir, nommé en 903/1497 (8).

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AZ-ZĀHIR QĀNSŪH

1 — Timūr min Ğānim, nommé en 905/1500 (9).

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE D'AL-AŠRAF ĞANBALĀŢ

- 1 Ğanbalāṭ al-Mūttīr, renommé en 906/1500 (10).
- (1) Ibn Taġrībirdī, *Ḥawādiṭ*, pp. 620, 671, 683; as-Saḥāwī, *ad-Daw*', VI, p. 198.
- (2) Ibn Tagrībirdī, *Ḥawādit*, p. 694; as-Saḥāwī, *ad-Daw*', X, p. 276; Ibn Iyās, *Badā'i*', éd. M., III, p. 317.
- (3) Ibn Iyās, *Badā'i*', III; Ibn Taģrībirdī, *Ḥawādīt*, p. 707.
 - (4) Ibn Iyas, Bada'i', III, pp. 234, 355.
 - (5) Ibn Iyas, Bada'i', III, p. 317.

- (6) Ibn Iyās, *Badā'i*°, III, p. 349.
- (7) Ibn Iyās, *Badā'i*, III, pp. 317, 382.
- (8) Ibn Iyas, Bada'i', III, p. 382; Wiet, Histoire, II, p. 423.
- (9) Ibn Iyās, *Badā'i*, III, p. 433; Wiet, *Histoire*, II, p. 474.
- (10) Ibn Iyās, *Badā'i*°, IV, p. 447; Wiet, *Histoire*, II, p. 488.

ÉMIRS NOMMÉS À L'ÉPOQUE DE QĀNSŪH AL-ĠAWRĪ

- 1 Qurqumās al-Muqrī, nommé en 906/1501 (1).
- 2 Ğānbirdī al-Ġazālī, nommé en 906/1501 (2).
- 3 Ğanbalāt al-Mūttīr, nommé en 907/1501 (3).
- 4 Tānībak min Yašbāk al-Ḥāzindār, nommé en 907/1501 (4).
- 5 Māmāy aṣ-Ṣuġaiyir, nommé en 922/1516 (5).

Ces témoignages sont aussi confirmés par un passage de l'œuvre intitulée *Diwān* al-Inšā'. On y lit que « Les charges du muhtasib étaient jadis données uniquement à des gens de loi. Par la suite, on y nomma les gens d'épée (6) ».

Mais comment peut-on expliquer ce phénomène et le nombre immodéré des muhtasib militaires à l'époque circassienne?

Il semble que les souverains mamlūks voulaient écarter les religieux qui se montraient si peu dignes de la charge, ou bien voulaient-ils en désignant un de leurs officiers s'assurer le contrôle du marché? On raconte que la démission d'al'Aynī au mois de dūl-hiğğa 828/1425, fut la conséquence d'une émeute de la populace affamée qui le menaça au moment où il quittait sa demeure. Le sultan Barsbāy auquel il se plaignit, ordonna l'arrestation des manifestants, ce qui déchaîna une bagarre au cours de laquelle un de ses émirs fut blessé. Un auteur arabe prétend que les coupables jugés par le sultan à son audience subirent des châtiments terribles, puisque certains furent mutilés: on leur coupa les oreilles et le nez. Le lendemain 22, ceux qui appartenaient à la classe aisée obtinrent leur liberté, les autres restèrent emprisonnés. L'historien Ibn Ḥağar, condamnant la partialité de son collègue, signala comme châtiment la bastonnade et l'emprisonnement de dix mineurs (7). L'essentiel est qu'un émir de dix, Aināl al-Šišmānī,

⁽¹⁾ Ibn Iyas, Bada'i', III, p. 466; Wiet, Histoire, II, p. 506.

⁽²⁾ Ibn Iyās, *Badā'i*, IV, p. 6.

⁽³⁾ Il fut déjà nommé à l'époque du sultan an-Nāṣir Muḥammad Ibn Qāitbāy, Cf. Ibn Iyās, *Badā'i'*, III, p. 382; IV, p. 18; Wiet, *Histoire*, II, p. 423; *Journal*, I, p. 15.

⁽⁴⁾ Ibn Iyās, *Badā'i*, IV, pp. 21, 22; Wiet, *Journal*, I, p. 19.

⁽⁵⁾ Voir note (9) p. 129.

⁽⁶⁾ Dīwān al-inšā', ms. Paris, 4439, fol. 132 v°.

⁽⁷⁾ Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 698; Ibn Taģrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 594; Ibn Ḥağar, Inbā', III, p. 350.

reçut la charge pour rétablir énergiquement l'ordre ⁽¹⁾, rien ne fut envisagé pour soulager la misère. Plus tard, en 833/1429, le blé se raréfiait et les prix s'élevaient fortement. Pour profiter de la crise, cet officier ordonna formellement aux marchands de Būlāq et de Fusṭāṭ de suspendre leurs transactions tant qu'il n'aurait pas vidé les greniers de son maître ⁽²⁾.

Les chroniqueurs arabes racontent aussi comment le sultan Barsbāy voulait en 841/1437, l'année de la deuxième peste, confier les attributions du *muhtasib* à un homme d'une grande stature; et comment plusieurs lui étaient proposés, qui ne lui convenaient pas. Alors on lui parla de l'émir Dawlāt Ḥuǧā, ancien préfet du Caire, qui « n'était pas musulman et qui ne craignait point Dieu ». Le souverain lui fit confier cette charge et la raison de cette préférence, disent les historiens, était la surintendance sur les femmes. Sa sévérité, son manque de clémence et son orgueil imposant, étaient généralement connus. Le sultan exprima, dans le diplôme d'investiture, le vif désir qu'il eût les yeux les plus attentifs sur les femmes, et de ne permettre à aucune d'elles de sortir dans les rues (3).

Aussi pourrions-nous supposer que le titulaire jouissait parfois d'une réputation éprouvée de piété et de droiture, comme ce fut le cas de l'émir Mankali-Buġā. A en croire l'historien Ibn Taġrībirdī, cet émir était un grand savant, poète, calligraphe, et même soufi (4). Il arrivait même, bien rarement il est vrai, que le sultan tenait en mains cette charge. Pour arrêter l'aggravation du mal, le sultan al-Mu'ayyad Šaih ordonna au mois de dūl-hiǧǧa 818/1415 le licenciement de l'émir at-Tāǧ, le muhtasib du Caire, et annonça dans toute la ville qu'il garderait les charges de ce poste entre ses mains (5).

⁽¹⁾ Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 706; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 595; al-Manhal, nº 616; Ibn Ḥaǧar, Inbā', III, p. 364.

⁽²⁾ Al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, IV, p. 820; Ibn Hağar, *Inbā'*, III, p. 436.

⁽³⁾ Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 1033; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 761; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 11 r°; Wiet, «L'Egypte arabe de la conquête arabe à la conquête ottomane », IV, dans L'Histoire de la Nation

Egyptienne de G. Hanotaux, Paris, 1937, p. 568; Darrāğ, L'Egypte, pp. 81, 430; Ahmad 'Abd ar-Rāziq, La femme au temps des Mamlouks en Egypte, Le Caire, 1973, p. 40.

⁽⁴⁾ Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 824; 'Alī as-Saḥāwī, *Tārīḥ Miṣr*, fol. 22 v°.

⁽⁵⁾ Al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 337; al-'Aynī, Saif al-muhannad, p. 341; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 358.

Mais on aurait tort de croire que les sultans mamlūks et leurs officiers tenaient toujours à servir les intérêts du peuple égyptien. Ils ne cherchaient, en général, qu'à réaliser leurs profits personnels et non ceux de la population.

Pour compléter cette étude sur la hisba et le muhtasib, au temps des Mamlūks en Egypte, nous avons trouvé qu'il était nécessaire de donner la liste des personnages qui occupaient cette charge sous la domination de cette caste militaire. Pourtant, les renseignements que nous fournissent nos sources sur les muhtasib de Fusţāţ sont très minces et ne s'étendent pas aux deux siècles et demi durant lesquels régna cette classe d'esclaves militaires. Cette rareté se fait encore davantage sentir à propos des muhtasib d'Alexandrie. Ceux-ci restaient toujours dans l'ombre de l'histoire, n'étant pas jugés dignes par les chroniqueurs arabes de retenir leur attention. Ces historiens ne se sont intéressés, en effet, qu'aux muhtasib du Caire. C'est pourquoi on nous pardonnera de ne donner ici que la liste de ces derniers, vu l'importance de leur rôle dans la société égyptienne au temps des Mamlūks.

On trouvera dans cette liste les biographies de 184 muhtasib dont 30 furent nommés plusieurs fois. Il arrivait même, bien rarement il est vrai, qu'un muhtasib occupait les charges de ce poste 20 fois (voir Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān al-Ğābī).

L'ordre chronologique a été adopté pour la commodité qu'il présente et parce qu'il était arbitraire de choisir l'ordre alphabétique dans ce genre de listes. Nous nous sommes efforcés de décrire chaque *muḥṭasib* en quatre rubriques :

- 1 nom propre, nom du père et du grand-père, puis le *laqab*, la *nisba* et la *kunya*;
- 2 dates de naissance et de décès, selon l'ampleur de l'information;
- 3 date de nomination et de révocation;
- 4 degré de parenté avec d'autres personnes de la liste.

Chaque fois que cela a été possible, nous avons indiqué les références des biographies du personnage dans les sources qui sont actuellement en notre possession.

LES muhtasib DU CAIRE

1 — 'Abd al-Wahhāb b. Ḥalaf b. Badr, Tāğ ad-Dīn, al-'Alāmī, dit Ibn Bint al-A'azz;

né en 614/1217 et mort en 665/1267; nommé avant 663/1265;

père de Ahmad (n° 3).

(Cf. Ibn Kaṭīr, al-Bidāya, XIII, pp. 249-250; al-Yūnīnī, Dail mir'āt azzamān, Hyderabad, 1954-1955, II, pp. 324, 362, 371; as-Suyūṭī, Husn al-muḥāḍara fī aḥbār Miṣr wa 'l-Qāhira, Le Caire, 1881-1882, pp. 111-112; Ibn Taġrībīrdī, al-Manhal, n° 1486; Ibn al-ʿImād, Šaḍarāt aḍ-ḍahab fī aḥbār man ḍahab, Le Caire, 1931-1933, V, pp. 319-320; K.S. Salibi, «Les listes chronologiques des grands cadis de l'Egypte sous les Mamelouks », REI, (1957), p. 82).

2 — 'Umar b. 'Abdallah b. Ṣāliḥ b. 'Isā, Šaraf ad-Dīn, as-Sūbkī, dit Abū Hifs:

né en 585/1190 et mort en 666/1268;

nommé en 663/1265.

(Cf. Ibn Katīr, al-Bidāya, XIII, p. 260).

3 — Aḥmad b. 'Abd al-Wahhāb b. Ḥalaf, 'Alā' ad-Dīn, al-'Alāmī; mort en 699/1299;

date de nomination indéterminée;

fils de 'Abd al-Wahhāb (nº 1).

(Cf. Ibn Šākir, *Fawāt al-wafayāt*, Le Caire, 1951, I, p. 99; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VIII, p. 189; al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, I, p. 904; Ibn al-ʿImād, *Šaḍarāt*, V, p. 444, Sihām Abū Zaid, *al-Ḥisba*, p. 272).

4 — Ḥasan b. Naṣr b. Ḥusain, Badr ad-Din, al-Anṣārī, al-As ardī; mort en 710/1310, à 77 ans; date de nomination indéterminée;

frère d'Abū Bakr (n° 6) et cousin de Muḥammad (n° 7).

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 84, 95; Ibn Ḥağar, ad-Durar, II, p. 47).

5 — 'Isā b. 'Umar b. Ḥālid b. al-Ḥašāb, Muğd ad-Dīn, al-Maḥzūmī, dit Abū ar-Rūḥ;

né en 638/1241 et mort en 711/1311; nommé le 4 *dūl-ḥiǧǧa* 678/1280.

(Cf. *Tārīh Ibn al-Furāt*, VII, p. 161; al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, I, p. 670; II, p. 113; Ibn Ḥağar, *ad-Durar*, III, pp. 182-183; Sihām Abū Zaid, *al-Ḥisba*, p. 272).

6 — Abū Bakr b. Naṣr b. Ḥusain, Zain ad-Dīn, al-As ardī; mort en 720/1320; nommé en 711/1311; frère de Ḥasan (n° 4) et cousin de Muḥammad (n° 7).
(Cf. ad-Dawādārī, ad-Durr al-fāḥir fī sīrat al-Malik an-Nāṣir, éd. Roemer, Le Caire, 1961, IX, p. 304; Zettersteen, Beiträge zur geschichte der Mamlukensultane in den Jahren 650-741 de Higre nach arabischen Handschriften, Leiden, 1919, p. 171; al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, p. 213; Ibn Ḥağar, ad-Durar, I, p. 468; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 272).

- 7 Muḥammad b. Ḥusain b. ʿAlī, Nağm ad-Dīn, al-As ʿardī; mort en 737/1336; nommé en 720/1320; cousin de Ḥasan (nº 4) et d'Abū Bakr (nº 6).
 (Cf. Zettersteen, Geschichte, pp. 171, 193; al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 213, 394, 414, 427; ad-Dawādārī, ad-Durr al-fāḥir, IX, p. 304; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 272 (1).
- 8 Yūsuf b. Abī Bakr b. Muḥammad, Diyā' ad-Dīn, al-Šāmī, dit Ibn Haṭīb Bait al-Abār; né en 689/1290 et mort en 761/1360; nommé au mois de ğumādā Ier 737/1336; révoqué au mois de ṣafar 738/1337.

⁽¹⁾ Sihām Abū Zaid donne de façon erronée la date de sa nomination comme 734/1334. Cf. al-Hisba, p. 272.

(Cf. Zettersteen, Geschichte, pp. 193, 197; al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 289, 394, 395, 413, 414, 415, 421, 432, 437, 443, 444, 579, 623, 624, 641, 664, 665, 738, 835, 852; III, pp. 38, 57; Ibn Tagrībirdī, an-Nuǧūm, V, pp. 29, 173; Ibn Ḥaǧar, ad-Durar, IV, pp. 482-483).

- 9 "Alī b. Ḥusain b. Muḥammad, Šaraf ad-Dīn, al-Šarīf (1); né en 691/1292 et mort en 757/1356; nommé le 3 rağab 738/1338; révoqué en 742/1341.

 (Cf. Zettersteen, Geschichte, pp. 197, 217; al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 444, 489, 888, 889; III, p. 32; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, V, p. 163; Ibn Ḥaǧar, ad-Durar, III, p. 35; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 276).
- Yūsuf b. Abī Bakr b. Muḥammad, Diyā' ad-Dīn, al-Šāmī, dit Ḥaṭīb Bait al-Abār;
 renommé le 3 ğumādā Ier 742/1341;
 révoqué en 748/1347.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 579, 738).
- 11 'Alī b. Muḥammad b. al-Aṭrūš, 'Alā' ad-Dīn, as-Saqaṭī; mort en 758/1357;
 nommé au mois de rağab 748/1347;
 révoqué en 752/1351.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 653, 672, 700, 717, 729, 758, 772, 778, 835, 836, 852, 876; III, pp. 33, 38; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, V, p. 167).
- Yūsuf b. Abī Bakr b. Muḥammad, Diyā' ad-Dīn, al-Šāmī, dit Ḥaṭīb Bait al-Abār;
 renommé le 14 muḥarram 752/1351;
 révoqué au mois de ramaḍān 752/1351.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 835, 852).

(1) Il est à noter que les deux *muhtasib* créés par M. Ziyāda sous les noms de 'Alī b. al-Ḥusain et d'al-Šarīf al-Muhtasib dans l'index d'as-Sulūk, II, p. 999, n'étaient qu'une seule et même personne. Celui-ci

avait été dédoublé, non seulement par cet historien, mais aussi par une jeune chercheuse, Sihām Abū Zaid, dans sa thèse sur la *hisba*, p. 276, qui avait semble-t-il, suivi l'index de Ziyāda sans aucune vérification.

- 13 'Alī b. Muḥammad b. al-Atrūš, 'Alā' ad-Dīn, as-Saqaṭī; renommé au mois de *ramadān* 752/1351; mort en fonction, en 758/1357.

 (Cf. al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, II, p. 852; III, pp. 32, 33).
- 14 Muḥammad b. aṣ-Ṣāḥib b. Sālim, Šams ad-Dīn; mort en 758/1357; nommé au mois de ğumādā II 758/1357; mort en fonction au cours du mois de ša^cbān en 758/1357 (1).
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 33, 35; Ibn Ḥağar, ad-Durar, IV, pp. 166-167).
- 15 Ibn 'Arab, Qutb ad-Dīn; dates de naissance et de décès indéterminées; nommé au mois de ša'bān 758/1357; révoqué au mois de ramaḍān 759/1358. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 35, 42).
- 'Abd ar-Raḥīm b. al-Ḥasan b. 'Alī, Ğamāl ad-Dīn, al-Qurašī, al-Umawī, al-Isnāwī;
 né en 707/1304 et mort en 772/1370;
 nommé au mois de ramaḍān 759/1358;
 démissionna en 762/1360.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 30, 42, 60, 193; Ibn Ḥağar, ad-Durar, II, pp. 354-356; al-Qalqašandī, Ṣubḥ, VI, p. 14; Ibn Taġrībirdī, al-Manhal II, fol. 311; as-Suyūṭī, Ḥusn, I, p. 196; Ibn Iyās, Badā'i°, I, p. 296; Wiet, Manhal, p. 202).
- 17 Ibrāhīm b. Muḥammad b. Abī Bakr, Burhān ad-Dīn, as-Saʿdī, al-Aḥnāʾī; mort en 777/1376;
 nommé au mois de rabīʿ Ier 762/1360;
 révoqué au mois de safar 763/1362.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, pp. 19, 60, 73, 196, 202, 250, 254, 257; Ibn Ḥağar, ad-Durar, I, pp. 58-59; Inbāʾ, I, p. 108; Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm,
- (1) Ibn Hağar donne la date de son décès comme 760/1359, cf. ad-Durar, IV, p. 167.

- V, pp. 283, 425; as-Suyūṭī, Ḥusn, II, p. 123; Salibi, « Les grands cadis », REI, XXV, p. 111).
- Muḥammad b. ʿAbdallah b. Ibrāhīm, Ṣalāḥ ad-Dīn, al-Burulisī; né en 699/1299 et mort en 765/1364;
 nommé au mois de ṣafar 763/1362;
 mort en fonction le 25 ṣafar 765/1364.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 73, 91, 94; Ibn Ḥağar, ad-Durar, III, pp. 407-408; Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, V, p. 239; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 276).
- 19 'Alī b. 'Abd al-Wahhāb b. 'Utmān, 'Alā' ad-Dīn, dit Ibn 'Arab; mort en 780/1378;
 nommé le 29 şafar 765/1365;
 révoqué le 17 rabī' Ier 769/1367.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 91, 96, 156, 158, 219, 220, 221, 347, 350, 375; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, p. 185; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, V, p. 337).
- 20 Muḥammad b. 'Umar b. aṣ-Ṣadr, Muḥyī ad-Dīn, dit Ibn aṣ-Ṣadr; mort en 769/1367;
 nommé le 17 rabī Ier 769/1367;
 révoqué le 16 rağab 769/1367.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 156, 158, 168; Ibn Ḥağar, ad-Durar, IV, p. 126).
- 21 'Alī b. 'Abd al-Wahhāb b. 'Utmān, 'Alā' ad-Dīn, dit Ibn 'Arab; nommé le 16 rağab 769/1367; révoqué le 11 rabī 'II 775/1374.

 (al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 158, 220; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, 1, p. 59).
- 22 Muḥammad b. Muḥammad b. al-Mufassir, Bahā' ad-Dīn, al-Artāḥī, al-Miṣrī;
 né en 698/1298 et mort en 778/1377;
 nommé le 11 rabī Il 775/1374;

révoqué le 22 ğumādā I^{er} 776/1375.

(Cf. al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, III, pp. 96, 113, 220, 221, 233, 300; Ibn Ḥağar, *Inbā' al-ġumr*, I, pp. 59, 146; *ad-Durar*, IV, p. 226; Sihām Abū Zaid, *al-Ḥisba*, p. 277).

23 — Muḥammad b. Aḥmad b. ʿAbd al-Malik, Šams ad-Dīn, ad-Damīrī; mort en 813/1410;

nommé le 22 ğumādā Ier 776/1375;

révoqué le 18 dūl-qa°da 778/ 1377;

père de Muhammad (nº 102).

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 232, 239, 255, 291, 292; IV, 170, 177; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, pp. 133; II, p. 475; Wiet, Manhal, p. 303; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 277).

24 — Maḥmūd b. Muḥammad b. Dāwūd, Ğamāl ad-Dīn, al-Qaisarī, ar-Rūmī, al-ʿAǧamī, dit Abū-l-Ṭanā';

mort en 799/1397;

nommé le 20 dūl-qa°da 778/1377;

révoqué le 23 rabī° Ier 779/1378.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, pp. 28, 53, 58, 410, 507; III, pp. 292, 311, 314, 332, 335, 337, 341, 357, 362, 370, 383, 386, 387, 395, 400, 447, 448, 449, 457, 469, 471, 490, 503, 522, 534, 536, 549, 562, 564, 566, 582, 596, 633, 684, 706, 716, 737, 738, 744, 763, 772, 778, 780, 828, 837, 858, 872, 885, 941, 942; Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, p. 477; al-Qalqašandī, Ṣubḥ, IX, p. 181; as-Suyūṭī, Ḥusn, II, p. 110; Ibn Ḥağar, Inbā', I, pp. 172, 175, 177, 196, 198, 211, 214, 218, 233, 237, 314, 373, 395, 418, 433, 438, 525, 541; ad-Durar, IV, p. 335; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, V, pp. 316, 349, 369, 382; Vl, p. 152; Ibn Iyās, Badā'i', I, pp. 307, 315, 316; Wiet, Manhal, p. 373; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 66, 82, 103, 121, 139, 155, 450).

25 — Muḥammad b. Aḥmad b. ʿAbd al-Malik, Šams ad-Dīn, ad-Damīrī; renommé le 23 rabī ʿI r 779/1378; révoqué le 6 rabī ʿII 779/1378. (al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 311, 314).

- 26 Maḥmūd b. Muḥammad b. Dāwūd, Ğamāl ad-Dīn, al-Qaisarī, ar-Rūmī, al-ʿAğamī, dit Abū-l-Ṭanā';
 renommé le 6 rabī ʿII 779/1378;
 révoqué le 9 rabī ʿI er 782/1381.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 314, 387; Ibn Ḥağar, Inbā', I, p. 211).
- 27 Muḥammad b. Aḥmad b. ʿAbd al-Malik, Šams ad-Dīn, ad-Damīrī; renommé le 14 rabī ʿ Ier 782/1381; révoqué le 23 ğumādā II 782/1381.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 387, 395; Ibn Ḥağar, Inbā', I, p. 211; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 278).
- 28 Maḥmūd b. Muḥammad b. Dāwūd, Ğamāl ad-Dīn, al-Qaisarī, ar-Rūmī, al-ʿAğamī, dit Abū-l-Ṭanā';
 renommé le 23 ğumādā II 782/1381;
 révoqué le 4 šaʿbān 783/1382.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 395, 447; Ibn Ḥağar, Inbā', I, pp. 214, 233; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 279).
- Muḥammad b. Muḥammad al-Milīğī, Tāğ ad-Dīn, al-Miṣrī, dit Ṣā'im ad-Dahr;
 mort en 796/1394 à 70 ans;
 nommé le 5 ša'bān 783/1382;
 révoqué fin dūl-qa'da 783/1382.
 (Cf. Tārīh Ibn al-Furāt, IX, pp. 392-393; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 449, 457, 714, 798, 821; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, p. 233; ad-Durar, IV, p. 225; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, V, pp. 622-623; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, 395; Ibn al-ʿImād, Šadarāt, VI, p. 347; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 279; Wiet, Manhal, p. 360).
- 30 Maḥmūd b. Muḥammad b. Dāwūd, Ğamāl ad-Dīn, al-Qaisarī, ar-Rūmī, al-ʿAğamī, dit Abū-l-Ṭanā';
 renommé fin dūl-qaʿda 783/1382;
 révoqué le 25 ramadān 789/1378;
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 457, 471, 503, 566; Ibn Ḥağar, Inbā'

al-ġumr, I, pp. 273, 314, 337; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, V, pp. 349, 382; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, I, pp. 66, 82, 103, 121, 139, 155).

- 31 Muḥammad b. 'Umar, Nağm ad-Dīn, aṭ-Ṭanbudī; mort en 800/1397; nommé le 25 ramaḍān 789/1378; révoqué le 11 šawwāl 791/1389.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, pp. 246, 256, 301; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 441, 447, 467, 468, 552, 566, 574, 634, 639, 661, 707, 743, 748, 766, 773, 851, 852, 912; Ibn Taģrībirdī, an-Nuǧūm, V, pp. 459, 642; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 157, 168, 228, 255, 297, 344; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, pp. 337, 378, 379, 396, 418; II, p. 30; Ibn Iyās, Badā'i', I, p. 312; Wiet, Manhal, p. 341).
- 32 'Umar b. Manṣūr b. Sulaimān, Sirāğ ad-Dīn, al-Qirimī, al-Ağamī; mort en 809/1406;
 nommé le 12 šawwāl 791/1389;
 révoqué le 21 ṣafar 792/1390.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 332, 600, 707; IV, p. 49; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, p. 379; II, p. 372; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 255, 297; II, p. 235; Wiet, Manhal, p. 259).
- 33 Muḥammad b. 'Umar, Nağm ad-Dīn, aṭ-Ṭanbudī;
 renommé le 21 ṣafar 792/1390;
 révoqué le 8 ramaḍān 793/1391.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 707, 748; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr,
 I, p. 396; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 297).
- 34 Muḥammad b. al-Burğī, Bahā' ad-Dīn; mort en 824/1421; nommé le 8 ramaḍān 793/1391; révoqué le 25 rabī II 794/1392.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, pp. 17, 256, 263, 301, 311, 366, 387, 411, 457, 459, 460; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 565, 748, 766, 773, 818, 839, 872, 875, 898, 916, 999; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, p. 418; II, pp. 12,

38; III, p. 264; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VI, pp. 392, 546; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, I, pp. 333, 344, 349, 412, 442, 446, 463, II; p. 217; Sihām Abū Zaid, *al-Ḥisba*, p. 280).

- 35 Muḥammad b. 'Umar, Nağm ad-Din, aṭ-Ṭanbudi; renommé le 25 rabī' II 794/1392; révoqué le 7 dūl-qa'da 794/1392.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, p. 301; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 766, 773; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 344).
- 36 Muḥammad b. al-Burği, Bahā' ad-Din;
 renommé le 7 dūt-qa'da 794/1392;
 révoqué le 16 ramadān 797/1395.
 (Cf. Tārīh Ibn at-Furāt, IX, pp. 311, 411; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 773, 818, 839; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, p. 494; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 412).
- 37 Muḥammad b. Muḥammad, Šaraf ad-Dīn, ad-Damāmīnī, al-Iskandarī; mort en 803/1400;
 nommé le 16 ramaḍān 797/1395;
 révoqué le 4 ṣafar 798/1396.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, pp. 204, 411, 428, 430, 439, 440, 455, 456, 457, 460; al-Maqrīzī, as-Sulūk, II, p. 419; III, pp. 544, 710, 839, 850, 852, 860, 871, 872, 875, 895, 901, 933, 942, 981, 997, 998, 999, 1007, 1073; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, pp. 494, 507, 508, 524; II, pp. 98, 190; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 152; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 300, 412, 422, 423, 430, 431, 440, 441, 442, 450, 454, II, pp. 42, 43, 44; as-Saḥāwī, ad-paw', IX, p. 167; Ibn Iyās, Badā'i', I, pp. 316, 321, 340; Ibn al-ʿImād, Šadarāt, VII, p. 37; Wiet, Manhal, p. 349; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 280).
- 38 'Alī al-Qūr, Nūr ad-Dīn, dit al-Ğīzī; mort en (?); nommé le 4 safar 798/1396; révoqué le 28 safar 798/1396;

- (Cf. *Tārīḥ Ibn al-Furāt*, IX, pp. 428, 430; al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, III, pp. 850, 852; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, I, pp. 422, 423; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, V, p. 637; as-Saḥāwī, *aḍ-Daw'*, XI, p. 247; Ibn Iyās, *Badā'i'*, I, p. 316).
- Muḥammad b. Muḥammad, Šaraf ad-Dīn, ad-Damāmīnī, al-Iskandarī; renommé le 27 ṣafar 798/1396;
 révoqué le 26 ğumādā II 798/1396.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, pp. 430, 439, 440; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 852, 860; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, pp. 507, 508; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 423, 430).
- 40 Muḥammad, Šams ad-Dīn, al-Maḥānasī, aṣ-Ṣaʿidī, al-Anṣārī; mort en 806/1404;
 nommé le 26 ğumādā II 798/1396;
 révoqué le 17 ṣafar 799/1397.
 (Cf. Tāriḥ Ibn al-Furāt, IX, pp. 440, 455; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 860, 871, 875, 895, 898, 916, 930, 1017, 1038, 1052, 1080, 1116, 1118, 1128; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, I, pp. 507, 524; II, pp. 12, 38, 43, 106, 142, 257, 287; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 159; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat annufūs, I, pp. 430, 446, 460, 463; II, pp. 59, 95, 180, 183, 192; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍawʾ, IX, p. 261; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 281).
- 41 Muḥammad b. Muḥammad, Šaraf ad-Dīn, ad-Damāmīnī, al-Iskandarī; renommé le 17 safar 799/1397;
 révoqué le 9 rabī Ier 799/1397.
 (Cf. Tārīh Ibn al-Furāt, IX, pp. 455, 456, 457; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 871, 872; Ibn Ḥağar, Inbā al-gumr, I, p. 524; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 440, 441, 442).
- 42 Muḥammad b. al-Burğī, Bahā' ad-Dīn; renommé le 9 rabī Ier 799/1397; révoqué le 3 rabī II 799/1397.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, p. 457; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 872, 875; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, I, p. 524; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 442; al-ʿAynī, ʿIqd al-ǧumān, XXV, fol. 524).

- 43 Muḥammad, Šams ad-Dīn, al-Maḥānasī, aṣ-Ṣaʿidī, al-Anṣārī; nommé le 3 rabīʿ II 799/1397;
 révoqué le 28 šaʿbān 800/1398.
 (Cf. Tārīḥ Ibn al-Furāt, IX, p. 459; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 875, 898; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, I, p. 524; II, p. 12; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 446, 463).
- 44 Muḥammad b. al-Burği, Bahā' ad-Din;
 renommé le 28 ša°bān 800/1398;
 révoqué le 9 muḥarram 801/1399.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 898, 916; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr,
 II, pp. 12, 38; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 463, 482; Sihām Abū
 Zaid, al-Ḥisba, p. 282).
- 45 Muḥammad, Šams ad-Dīn, al-Maḥānasī, aṣ-Ṣacīdī, al-Anṣārī; renommé le 9 muḥarram 801/1399; révoqué le 11 rağab 801/1399.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 916, 930; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 38, 43; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, V, p. 592; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, pp. 482, 486).
- 46 Aḥmad b. ʿAlī, Taqīy ad-Dīn, al-Maqrīzī, al-Baʿlabakkī, al-Miṣrī; né en 765/1364 et mort en 845/1442; nommé le 11 rağab 801/1399. révoqué le 1er dūl-hiğğa 801/1399. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 930, 970, 999, 1013; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 43, 54; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, V, p. 592; VI, p. 32; VII, p. 277; as-Suyūṭī, Ḥusn, I, p. 255; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, I, p. 486; II, p. 20; Ibn lyās, Badāʾiʿ, I, pp. 253, 318, 347, 349, 350; II, pp. 9. 23, 28; Wiet, Manhal, p. 31; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 21, 22, 23, 24).
- 47 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; né en 762/1362 et mort en 855/1451; nommé le 1° dūl-hiǧǧa 801/1399;

révoqué le 2 muharram 802/1400.

(Cf. al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, III, pp. 970, 977, 996, 999, 1038, 1052, 1080, 1088; IV, pp. 343, 352, 524, 534, 617, 698, 706, 710, 733, 757, 764, 819, 820, 867, 879, 928, 992, 1002, 1069, 1208; Ibn Ḥağar, *Inbā' al-ġumr*, II, pp. 54, 91, 99, 142; III, pp. 85, 86, 275, 277, 350, 364, 436, 476; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VI, p. 136, 392, 462, 595, 598, 651, 673, 692, 722, 774, 792, 795, 832; VII, pp. 2, 9, 119, 127, 128, 174, 313, 363, 366; *Ḥawādiṭ*, pp. 120, 139, 144, 383, 797; as-Suyūṭī, *Ḥusn*, II, p. 122; as-Saḥāwī *aḍ-paw'*, X, pp. 131-135; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, II, pp. 20, 32, 42, 45, 95, 363; Ibn Iyās, *Badā'i*, 1, p. 318; Salibi, «Les grands cadis», *REI*, XXV, p. 105).

- 48 Muḥammad b. 'Umar, Ğamāl ad-Dīn, aṭ-Ṭanbudī, dit Ibn 'Arab; mort en (?);
 nommé le 2 muḥarram 802/1400;
 révoqué le 14 rabī' II 802/1400.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 977, 996, 1013, 1017; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 91, 106; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 32, 42, 57, 59; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 282).
- 49 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 14 rabī ʿII 802/1400;
 révoqué le 18 ğumādā Ier 802/1400.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 996, 999; Ibn Ḥağar, Inbā ʾal-ġumr, II, pp. 91, 99; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 42, 45).
- Aḥmad b. ʿAlī, Taqīy ad-Dīn, al-Maqrīzī, al-Baʿlabakkī, al-Miṣrī; renommé le 18 ğummādā Ier 802/1400; révoqué le 10 šaʿbān 802/1400.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 999, 1013; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 99, 106; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 46, 57).
- 51 Muḥammad b. 'Umar, Ğamāl ad-Dīn, aṭ-Ṭanbudī, dit Ibn 'Arab; renommé le 10 ša bān 802/1400; révoqué le 14 šawwāl 802/1400.

- (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1013, 1017; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 106; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 57, 59).
- 52 Muḥammad, Šams ad-Dīn, al-Maḥānasī, aṣ-Ṣaʿīdī, al-Anṣārī; renommé le 14 šawwāl 802/1400; révoqué le 14 rabīʿ II 803/1401.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1017, 1038; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, p. 106; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 59, 95).
- 53 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 14 rabīʿ II 803/1401; révoqué le 7 ğumādā II 803/1401. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1038, 1052; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, p. 142; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 95; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 283).
- Muḥammad, Šams ad-Dīn, al-Maḥānasī, aṣ-Ṣaʿīdī, al-Anṣārī; renommé le 7 ğumādā II 803/1401; révoqué le 18 rabīʿ Ier 804/1402.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sutūk, III, pp. 1052, 1080; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 142, 202; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 137; Ibn Qādī Šuhba, al-Iʿlām bi-tārīḥ al-islām, ms. Oxford, Marsh 143, fol. 195; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, pp. 283, 284).
- 55 Muḥammad b. al-Šāzlī, Šams ad-Dīn, al-Iskandarānī; mort en 810/1407; nommé le 18 rabī Ier 804/1402; révoqué le 3 ğumādā Il 805/1403.
 (Cf. Ibn Qādī Šuhba, al-I lām, fol. 195; al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 890, 901, 970, 981, 1058, 1080, 1098, 1102, 1112, 1119, 1121; IV, p. 64; Ibn Ḥağar, Inbā al-ġumr, II, pp. 8, 15, 54, 93, 202, 235, 257, 265, 393; as-Saḥāwī, ad-paw', X, p. 493; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 33, 137, 158, 177, 184, 186, 244; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 286; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 284).

- 56 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; mort en 813/1410;
 nommé le 3 ğumādā II 805/1403;
 révoqué le 12 ša°bān 805/1403.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1098, 1102, 1118, 1119, 1123, 1124, 1130, 1175; IV, pp. 11, 15, 17, 18, 32, 116, 121, 169, 173; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 77, 235, 257, 265, 476; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 158, 163, 183, 184, 279; Wiet, Manhal, p. 350).
- Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; mort en 844/1441, à plus de 70 ans; nommé le 12 ša'bān 805/1403; révoqué le 11 ramadān 805/1403.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1102, 1112, 1116, 1121, 1123, 1124, 1161, 1172, 1173; IV, pp. 15, 17, 18, 35, 38, 43, 56, 58, 64, 92, 113, 116, 121, 160, 163, 188, 196, 253, 264, 265, 352, 451, 480, 1235; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 8, 15, 235, 239, 257, 265, 317, 320, 432, 433, 520; III, pp. 8, 11, 86, 275; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 274-275; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 163, 164, 177, 180, 186, 187, 202, 208, 209, 217, 218, 219, 228, 239, 252, 257, 258, 273, 288, 328, 363, 365, 435, 441; Wiet, Manhal, p. 322).
- Muḥammad b. al-Šāzlī, Šams ad-Dīn, al-Iskandarānī;
 renommé le 11 ramaḍān 805/1403;
 révoqué le 10 muḥarram 806/1404.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1102, 1112; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 177; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 284).
- 59 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 10 muḥarram 806/1404; révoqué le 6 rabī' Ier 806/1404.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1112, 1116; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 177, 180; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 284).
- 60 Muḥammad, Šams ad-Dīn, al-Maḥānasī, aṣ-Ṣaʿīdī, al-Anṣārī; renommé le 6 rabīʿ Ier 806/1404;

révoqué le 1^{er} ğumādā I^{er} 806/1404. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1116, 1118; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 257; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 180, 183; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 284).

- 61 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 1^{er} ğumādā I^{er} 806/1404; révoqué le 7 ğumādā II 806/1404.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1118, 1119; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 257, 265; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 183, 184; Sihām Abū Zaid, al-Ḥisba, p. 284).
- Muḥammad b. al-Šāzlī, Šams ad-Dīn, al-Iskandarānī;
 renommé le 7 ğumādā II 806/1404;
 révoqué le 23 ša°bān 806/1404.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1119, 1121; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 257, 265; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 184, 186).
- 63 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 23 ša'bān 806/1404; révoqué le 4 šawwāl 806/1404.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1121, 1123; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 257, 265; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 186).
- 64 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 4 šawwāl 806/1404; révoqué le 1er dūl-qa da 806/1404.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1123, 1124; al-Aynī, Iqd al-ğumān, XXV, fol. 203; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 186, 178).
- 65 Muḥammad b. 'Umar b. Ša bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 1 dūl-qa da 806/1404; révoqué le 4 dūl-qa da 806/1404.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1124; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 187).

- Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 4 dūl-qa^eda 806/1404; révoqué le 14 muḥarram 807/1405.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1124, 1130; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 187, 194).
- Muḥammad b. Saʿid b. ʿAbdallah, Šams ad-Dīn, dit Suwaidān al-Aswad; mort en 832/1428;
 nommé le 14 muḥarram 807/1405;
 révoqué le 22 šawwāl 807/1405.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1130, 1155; IV, pp. 812-813; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 806; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 194, 201; Wiet, Manhal, p. 319).
- 68 Aḥmad b. ʿAlī, Taqīy ad-Dīn, al-Maqrīzī, al-Baʿlabakkī, al-Miṣrī; renommé le 22 šawwāl 807/1405; révoqué le 21 dūl-qaʿda 807/1405.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1155; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 210).
- 69 "Abd al-Wahhāb b. al-Ğabbās, Tāğ ad-Dīn, al-Miṣrī; mort en 824/1421; nommé le 21 dūl-qa da 807/1405; révoqué le 11 dūl-hiğğa 807/1405. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1161, 1169; IV, p. 598; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 322; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 201, 202, 207).
- 70 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 11 dūl-ḥiğğa 807/1405; révoqué le 13 dūl-ḥiğğa 807/1405.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1161; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 202).
- 71 'Abd al-Wahhāb b. al-Ğabbās, Tāğ ad-Dīn, al-Miṣrī; renommé le 13 dūl-ḥiǧǧa 807/1405;

révoqué le 2 muḥarram 808/1406. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1161, 1169; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 202, 207).

- 72 Aḥmad b. Maḥmūd b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, al-Qaisarī, al-ʿAǧamī, dit Ibn al-ʿAǧamī; mort en 833/1420; nommé le 2 muḥarram 808/1406; révoqué le 9 ṣafar 808/1406.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 893, 1056, 1169, 1172, 1173, 1175; IV, pp. 235, 247, 253, 480, 482, 486, 487, 494, 495, 498, 499, 511, 522, 523, 533, 534, 543, 565, 583, 594, 614, 617, 848; Ibn Ḥaǧar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 317, 320, 514, 520; III, pp. 8, 191, 192, 194, 195, 199, 202, 215, 220, 238, 245, 248, 253, 443; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 207, 208, 209, 210, 328, 441, 467, 496, 507, 519; III, p. 213; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 816; Wiet, Manhal, p. 44).
- 73 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 9 şafar 808/1406; révoqué le 27 şafar 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1172, 1173; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 317, 320; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 208, 209).
- 74 Aḥmad b. Maḥmūd b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, al-Qaisarī, al-ʿAğamī, dit Ibn al-ʿAğamī;
 renommé le 27 ṣafar 808/1406;
 révoqué le 12 rabīʿ Ier 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, pp. 1173, 1175; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, p. 317; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 209).
- 75 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 12 rabī° I° 808/1406; révoqué le 28 ğumādā II 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, III, p. 1175; IV, p. 11; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 217).

- 76 Muḥammad b. 'Alī b. al-Mu'allima, Šams ad-Dīn, al-Iskandarānī; mort en 833/1420;
 nommé le 18 ğumādā II 808/1406;
 révoqué le 14 ramadān 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 11, 15, 849; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, III, p. 451; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 817; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 217, 218).
- 77 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 14 ramadān 808/1406; révoqué le 16 ramadān 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 15; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 217).
- 78 Muḥammad b. ʿAlī b. al-Muʿallima, Šams ad-Dīn, al-Iskandarānī; renommé le 16 ramaḍān 808/1406; révoqué le 24 ramaḍān 808/1406.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 15; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 217, 218).
- 79 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 24 ramaḍān 808/1406; révoqué le 20 šawwāl 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 15, 17; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs II, p. 218).
- 80 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 20 šawwāl 808/1406; révoqué le 5 dūl-qa'da 808/1406.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 17, 18; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 218, 219).
- 81 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 5 dūl-qa da 808/1406; révoqué le 3 muḥarram 809/1407.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 18, 29; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 219, 224).

82 — Muḥammad b. 'Abd al-Ḥāliq, Šams ad-Dīn, al-Munāwī, dit Badana et aṭ-Ṭawīl;

mort en 813/1410;

nommé le 3 muḥarram 809/1407;

révoqué le 1er rabi° Ier 809/1407.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 29, 32, 35, 38, 43, 56, 58, 113, 116, 149, 156, 170; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 432, 433, 476; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 296; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 224, 225, 226, 227, 228, 239, 257, 278; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', III, p. 342; Wiet, Manhal, p. 324).

- 83 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 1^{er} rabī^c I^{er} 809/1407; révoqué le 11 rabī^c I^{er} 809/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 32; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 225).
- 84 Muḥammad b. Abd al-Ḥāliq, Šams ad-Dīn, al-Munāwī, dit Badana et aṭ-Ṭawīl;
 renommé le 11 rabī Ier 809/1407;
 révoqué le 4 ğumādā Ier 809/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 32, 35; aṣ-Ṣairafī. Nuzhat an-nufūs, II, p. 226).
- 85 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dîn, al-Ğābī; renommé le 4 ğumādā Ier 809/1407; révoqué le 6 rağab 809/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 35, 38; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 226, 227).
- 86 Muḥammad b. ʿAbd al-Ḥāliq, Šams ad-Dīn, al-Munāwī, dit Badana et aṭ-Ṭawīl;
 renommé le 6 rağab 809/1407;

révoqué le 22 rağab 8009/147. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 38; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 227).

- 87 Ḥāǧǧī Imām Ğulbān, Zain ad-Dīn, at-Turkumānī;
 dates de naissance et de décès indéterminées;
 nommé le 22 raǧab 809/1407;
 révoqué le 27 raǧab 809/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Suiūk, IV, p. 38; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 228).
- 88 Muḥammad b. ʿAbd al-Ḥāliq, Šams ad-Dīn, al-Munāwī, dit Badana et aṭ-Ṭawīl;
 renommé le 27 rağab 809/1407;
 révoqué le 16 dūl-qaʿda 809/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 38, 43; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 228).
- 89 Muḥammad b. Aḥmad b. ʿAlī, Tāg ad-Dīn, dit Ibn al-Mukalila et Ibn Ğamāʿa;
 mort en 829/1425;
 nommé le 16 dūl-qaʿda 809/1407;
 révoqué le 24 dūl-qaʿda 809/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 43, 730; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, pp. 794-795; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 228; as-Saḥāwī, aḍ-Daw', VII, p. 124).
- 90 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 24 dūl-qa'da 809/1407; révoqué le 17 şafar 810/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 43, 56; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 228, 239).
- 91 Muḥammad b. ʿAbd al-Ḥāliq, Šams ad-Dīn, al-Munāwī, dit Badana et aṭ-Ṭawīl;
 renommé le 17 ṣafar 810/1407;
 révoqué le 10 rabī ʿ Ier 810/1407.

- (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 56, 58; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 239).
- 92 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 10 rabī' I' 810/1407; révoqué le 24 dūl-ḥiǧǧa 810/1407.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 58, 64; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 239).
- 93 Muḥammad b. 'Alī, Šaraf ad-Dīn, al-Ḥīrrī (1), as-Sukarī, dit Ibn al-Ḥīrrī; mort en 823/1420; nommé le 24 dūl-ḥiǧǧa 810/1407; révoqué le 7 muḥarram 821/1409. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 11, 64, 92, 543; Ibn Ḥaǧar, Inbā' al-ġumr, II, p. 232; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 475; as-Saḥāwī, ad-paw', X, p. 603; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 252; Wiet, Manhal, p. 340).
- 94 Muḥammad b. "Umar b. Ša"bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 7 muḥarram 812/1409;
 révoqué le 13 muḥarram 812/1409.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 92; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 252).
- 95 Muḥammad b. 'Alī, Šaraf ad-Dīn, al-Ḥīrrī, as-Sukarī, dit Ibn al-Ḥīrrī; renommé le 13 muḥarram 812/1409; date de révocation indéterminée.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 92; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 252).
- 96 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; date de renomination indéterminée; révoqué le 9 ğumādā II 812/1409.
- (1) L'historien al-Maqrīzī le cite sous le nom d'al-Ğīzī, cf. as-Sulūk, IV, pp. 11, 64,

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 113; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 432; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 257).

- 97 Muḥammad b. 'Abd al-Ḥāliq, Šams ad-Dīn, al-Munāwī, dit Badana et aṭ-Ṭawīl; renommé le 9 ğumādā II 812/1409; révoqué le 7 rağab 812/1409. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 113, 116; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 432, 433; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 257).
- 98 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 7 rağab 812/1409; révoqué le 18 rağab 812/1409.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 116; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 433; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 257, 258).
- 99 Muḥammad b. Yaʿqūb, Šams ad-Dīn, ad-Dimašqī, at-Tabbānī; mort en 831/1428;
 nommé le 18 rağab 812/1409;
 révoqué le 8 šaʿbān 812/1409.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 116, 174, 188, 384, 397, 441, 785; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 433, 480; III, pp. 138, 140, 158, 416; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 361, aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 258, 334, 361, 385, 398, 411).
- 100 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 8 ša^cbān 812/1409;
 révoqué le 13 šawwāl 812/1409.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 116, 121; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, pp. 433, 434; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 258).
- 101 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 13 šawwāl 812/1409; révoqué le 24 šawwāl 812/1409.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 121; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 434; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 258).

- 102 Muḥammad b. Muḥammad, Karīm ad-Dīn, al-Hūwī, al-Miṣrī; renommé le 24 šawwāl 812/1409;
 mort en fonction le 11 šaʿbān 813/1410.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 169; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 476, 477; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 272, 273).
- Muḥammad b. Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, Zain ad-Dīn, ad-Damīrī; mort en 833/1420;
 nommé le 12 šaʿbān 813/1410;
 révoqué le 24 šawwāl 813/1410;
 fils de Muḥammad (n° 23).
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 149, 156, 160, 163, 174, 198, 235, 849;
 Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 817; ʿAlī as-Saḥāwi, Tārīh Miṣr, fol. 21 r°;
 Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, pp. 477, 480, 514; III, p. 451; aṣ-Ṣairafī Nuzhat an-nufūs, II, pp. 272, 273, 294, 303, 315; as-Saḥāwi, aḍ-Dawʾ, IX, p. 68).
- 104 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 24 šawwāl 813/1410; révoqué le 11 dūl-ḥiğğa 813/1410.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, 1V, pp. 160, 163; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 273).
- 105 Muḥammad b. Muḥammad b. 'Abd al-Malik, Zain ad-Dīn, ad-Damīrī; renommé le 11 dūl-ḥiǧğa 813/1410;
 révoqué le 9 muḥarram 814/1411.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 163, 174; Ibn Ḥaǧar, Inbā' al-ġumr, II, p. 480; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 273).
- 106 Muḥammad b. Yaʿqūb, Šams ad-Din, ad-Dimašqī, at-Tabbānī; renommé le 9 muḥarram 814/1411;
 révoqué le 15 šaʿbān 814/1411.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 174, 188; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, II, p. 480; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 275, 288).

- 107 Muḥammad b. ʿUmar b. Šaʿbān, Śams ad-Dīn, al-Ğābī;
 renommé le 15 šaʿbān 814/1411;
 révoqué le 19 dūl-qaʿda 814/1411.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 188, 196; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 288).
- 108 Muḥammad b. Muḥammad, Zain ad-Dīn, al-Hūwī; dates de naissance et décès indéterminées; nommé le 19 dūl-qa°da 814/1411; révoqué le 11 dūl-ḥiğğa 814/1411; fils de n° 55. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 188, 196; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 294).
- 109 Muḥammad b. Muḥammad b. 'Abd al-Malik, Zain ad-Dīn, ad-Damīrī; renommé le 11 dūl-hiğğa 814/1411;
 révoqué le 11 rabī II 815/1412.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 198, 235; Ibn Ḥağar, Inbā al-ġumr, II, p. 514; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 294, 303, 315).
- Aḥmad b. Maḥmūd b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, al-Qaisarī, al-ʿAğamī, dit Ibn al-ʿAğamī;
 renommé le 11 rabī ʿII 815/1412;
 révoqué le 28 dūl-ḥiğğa 815/1412.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 235, 247, 253; Ibn Ḥağar, Inbā ʾ al-ġumr, II, pp. 514, 520; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 315, 319).
- 111 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 28 dūl-ḥiğğa 815/1412; révoqué le 11 ğumādā Ier 816/1413. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 253, 264, 265; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, II, p. 520; III, p. 11; al-ʿAynī, ʿIqd al-ğumān, XXV, fol. 370; as-Saḥāwī, ad-Daw', II, pp. 223-224; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 319).
- 112 'Alī b. Muḥammad b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, ad-Dimašqī, dit Ibn al-Adamī;
 né en 767/1366 et mort en 816/1413;

nommé le 12 *ğumādā* I^{er} 816/1413; révoqué le 20 *rağab* 816/1413.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 15, 36, 37, 56, 63, 73, 91, 99, 107, 114, 139, 141, 148, 213, 228, 230, 239, 241, 242, 255, 265, 269, 271, 276; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, III, pp. 11, 27; as-Suyūṭī, Husn, II, p. 122; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, pp. 189, 195, 267, 314, 318, 334, 437, 438, 439, 797, 833; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 282, 293, 302, 316, 319, 331, 333, 337; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', VI, pp. 8-9; Ibn Iyās, Badā'i', I, p. 359; Salibi, «Les grands cadis», REI, XXV, p. 104).

113 — Manakī-Buġā, ʿAlā' ad-Dīn, aṣ-Ṣāliḥī, az-Zāhirī, dit ʿAğamī; mort en 836/1432;

nommé le 20 rağab 816/1413;

révoqué le 29 šawwāl 817/1414.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 269, 290, 363, 899-900; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, III, pp. 11, 39, 138, 509; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 824; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 22 vo; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 4; Wiet, Manhal, p. 382; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 331, 344; al-Qalqašandī, Ṣubḥ, XI, p. 210).

- Tāğ b. Saifa, Tāğ ad-Dīn, al-Šawbakī, ad-Dimašqī, al-Qāzānī; mort en 839/1435, âgé de plus de 80 ans; nommé le 29 šawwāl 817/1414; révoqué le 20 šabān 818/1415.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 236, 237, 255, 256, 272, 290, 311, 332, 334, 338, 397, 435, 487, 488, 491, 497, 503, 504, 508, 520, 549, 566, 620, 633, 682, 764, 784, 869, 870, 873, 879, 881, 890, 904, 910, 927, 933, 934, 938, 946, 959, 983, 1046; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, Vl, pp. 317, 426, 483, 672, 678, 690, 722, 725, 730, 839; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II
- 115 Muḥammad b. Yusūf b. Ṣāliḥ, Šams ad-Dīn, al-Ḥalāwī, ad-Dimašqī; né en 765/1364 et mort en 840/1436; nommé le 20 šaʿbān 818/1415; révoqué le 12 dūl-qaʿda 818/1415.

pp. 344, 356; Ibn Iyās, Badā'i°, II, pp. 3, 17; Wiet, Manhal, p. 107-108).

(Cf. al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, IV, pp. 331, 332, 801, 1009, 1015; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VI, p. 845; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, II, pp. 356, 357; Ibn Ḥagar, *Inbā' al-ġumr*, III, p. 70; as-Saḥāwī, *aḍ-Ḍaw'*, X, p. 292).

- Tāğ b. Saifa, Tāğ ad-Dīn, al-Šawbakī, ad-Dimašqī, al-Qāzānī; renommé le 12 dūl-qa da 818/1415; révoqué le 17 dūl-hiğğa 818/1415.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 332, 334, 337; al-Aynī, as-Saif almuhannad, p. 342; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 357, 358).
- 117 Al-Mu'ayyad Šaiḥ, Saif ad-Dīn, al-Maḥmūdī;
 mort en 824/1421;
 garda les attributions de cette charge à partir du 17 dūl-ḥiğğa 818/1415
 jusqu'au 5 muḥarram 819/1416.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 337, 343, 547-550; al-ʿAynī, as-Saif
 al-muhannad, p. 341; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 357; aṣ-Ṣairafī,
 Nuzhat an-nufūs, II, p. 358).
- 118 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 5 muḥarram 819/1416;
 révoqué le 14 rabī ʿ Ier 819/1416.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 343, 352; al-ʿAynī, as-Saif al-muhannad, pp. 343, 344, 345; Ibn Ḥağar, Inbā ʾ al-ġumr, III, pp. 85, 86; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 362; Ibn Iyās, Badā ʾi ʿ, II, pp. 25, 26, 363).
- Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī;
 renommé le 14 rabī' I° 819/1416;
 révoqué le 22 rağab 819/1416.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 352, 363; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, III, p. 86; al-ʿAynī, ʿIqd al-ğumān, XXV, fol. 423; as-Saif al-muhannad, p. 345; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 365; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 363).
- 120 Manakī-Buġā, 'Alā' ad-Dīn, aṣ-Ṣāliḥī, az-Zāhirī, dit 'Ağamī; renommé le 22 rağab 819/1416; révoqué le 26 muḥarram 820/1417.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 363, 384; Ibn Ḥaǧar, Inbā' al-ġumr, III, p. 138; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 361; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 365, 385).

- 121 Muḥammad b. Yaʻqūb, Šams ad-Dīn, ad-Dimašqī, at-Tabbānī; renommé le 26 muḥarram 820/1417; révoqué le 21 ğumādā II 820/1417.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 384, 397; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, III, pp. 138, 140; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 361; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 385).
- 122 'Imād ad-Dīn b. Badr ad-Dīn b. ar-Rašīd;
 dates de naissance et de décès indéterminées;
 nommé le 21 ğumādā II 820/1417;
 révoqué le 24 dūl-hiğğa 820/1417.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 397, 428; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr,
 III, pp. 140, 143; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 398).
- 123 Aqbuġā b. ʿAbdallah, ʿAlam ad-Dīn, dit Aqbuġā Šaiṭān; mort en 821/1418; nommé le 24 dūl-ḥiǧǧa 820/1417; révoqué le 5 rabīʿ II 821/1418.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 428, 437, 441, 474; Ibn Ḥaǧar, Inbāʾ al-ġumr, III, pp. 143, 179; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 462; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 398, 411, 434).
- 124 Muḥammad b. Yaʿqūb, Šams ad-Din, ad-Dimašqi, at-Tabbāni; renommé le 5 rabīʿ II 821/1418;
 révoqué le 20 ğumādā II 821/1418.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 441, 451; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, III, p. 158; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 441, 413).
- 125 Muḥammad b. 'Umar b. Ša'bān, Šams ad-Dīn, al-Ğābī; renommé le 20 *ğumādā* II 821/1418; révoqué le 5 *ṣafar* 822/1419.

(Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 451, 480; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 413, 435, 441).

- 126 Aḥmad b. Maḥmūd b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, al-Qaisarī, al-ʿAğamī, dit Ibn al-ʿAğamī;
 renommé le 5 ṣafar 822/1419;
 révoqué le 15 rağab 823/1420.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 480, 482, 486, 487, 494, 495, 498, 499, 511, 522, 523, 533, 534; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, III, pp. 191, 192, 194, 195, 199, 202, 215, 220; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, pp. 394, 398, 400; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 441, 464, 467, 468, 473).
- 127 Ibrāhīm b. Muḥammad b. al-Ḥusām, Ṣārim ad-Dīn, aṣ-Ṣaqrī; mort en 833/1430, à plus de 50 ans; nommé le 20 rağab 823/1420; révoqué le 14 muḥarram 824/1421.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 534, 548, 565, 843; Ibn Ḥağar, Inbā' al-ġumr, III, pp. 221, 238, 441; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, p. 482; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 473, 496; Wiet, Manhal, p. 12).
- 128 Aḥmad b. Maḥmūd b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, al-Qaisarī, al-ʿAǧamī, dit Ibn al-ʿAǧamī; renommé le 14 muḥarram 824/1421; révoqué le 5 ramaḍān 824/1421.

 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 565, 583; Ibn Ḥaǧar, Inbā' al-ġumr, III, p. 238; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, pp. 482, 513, 514; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, pp. 496, 507).
- 129 Yūsuf b. Ḥālid b. Naʿīm, Ğamāl ad-Dīn, aṭ-Ṭāʾī, al-Bisāṭī;
 né en 740/1339 et mort en 829/1426;
 nommé le 5 ramaḍān 824/1421;
 révoqué le 23 dūl-ḥiǧǧa 824/1421.
 (Cf. al-Maqrīzī, IV, pp. 15, 17, 124, 583, 731, 1150; Ibn Ḥaǧar,
 Inbāʾ al-ġumr, III, p. 380; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, pp. 122, 513,
 514, 533, 794; as-Suyūṭī, Ḥusn, II, p. 123; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs,

- II, pp. 507, 519; as-Saḥāwī, ad-Paw', X, pp. 312, 313; 'Alī as-Saḥāwī Tārīḥ Miṣr, fol. 17 v°; Salibi, «Les grands cadis », REI, XXV, p. 115).
- Aḥmad b. Maḥmūd b. Muḥammad, Ṣadr ad-Dīn, al-Qaisarī, al-ʿAğamī, dit Ibn al-ʿAğamī;
 renommé le 23 dūl-ḥiğğa 824/1421;
 révoqué le 22 šaʿbān 825/1422.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 594, 614, 617; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 533; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, III, p. 275; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, II, p. 519).
- Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 22 šaʿbān 825/1422;
 révoqué le 1er muḥarram 829/1425.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 617, 698, 706; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, III, p. 275; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, pp. 594, 595; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, III, pp. 10, 41, 64, 99).
- 132 Aināl al-Šišmānī, Saif ad-Dīn, an-Nāṣrī;
 mort en 851/1447;
 nommé le 1er muḥarram 829/1425;
 révoqué le 4 rabī II 833/1430.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 644, 696, 706, 711, 742, 750, 764, 781, 791, 820, 891, 892, 907, 976, 1122, 1158, 1183, 1189; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, pp. 569, 593, 595, 622, 651, 692, 713, 747; VII, p. 132; Wiet, Manhal, p. 89; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, III, pp. 99, 114, 181).
- 133 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 4 rabīʿ II 833/1430;
 révoqué le 1er rağab 835/1432.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 820, 867; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, pp. 651, 673; Ibn Ḥağar, Inbāʾ al-ġumr, III, pp. 436, 476; aṣ-Ṣairafī, Nuzhat an-nufūs, III, pp. 181, 233).
- 134 Muḥammad b. Ḥasan, Ṣalāḥ ad-Dīn, al-Adkūwī, al-Fūwī, dit Naṣrallah; né en 790/1388 et mort en 841/1438; nommé le 1er rağab 835/1432;

révoqué le 27 ramadan 841/1438 (1).

(Cf. al-Maqrīzī, *as-Sulūk*, IV, pp. 867, 879, 940, 947, 1011, 1033, 1063; Ibn Ḥaǧar, *Inbā' al-ġumr*, III, p. 476; Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VI, pp. 494, 531, 533, 576, 584, 589, 673, 731, 752, 761, 766, 768, 769, 853-854; aṣ-Ṣairafī, *Nuzhat an-nufūs*, III, pp. 233, 246; Ibn Iyās, *Badā'i*, II, p. 18; Wiet, *Les secrétaires*, n° XXIV; *Manhal*, p. 314).

- 135 Dawlāt Ḥuǧā, Saif ad-Dīn, az-Zāhirī;
 mort en 841/1438, à près de 70 ans;
 nommé le 27 ramaḍān 841/1438;
 mort en fonction le 1° dūl-qa da 841/1438.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 869, 870, 873, 890, 894, 927, 936, 1033, 1038, 1046, 1063; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VI, pp. 675, 678, 690, 722, 727, 853; Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 11 r°, 14 r°; Wiet, Manhal, p. 147).
- 136 ^cAlī b. as-Suyūṭī, Nūr ad-Dīn; mort en 871/1466; nommé le 6 dūl-qa da 841/1438; révoqué le 22 rabī ler 842/1439. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 1046, 1089, 1123; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VI, p. 769; VII, pp. 3, 38; Ḥawādiṭ, p. 599; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīh Miṣr, fol. 13 v°, 29 r°; Muḥammad Muṣṭafā, Unpublished, p. 174; as-Saḥāwī, ad-paw', V, pp. 176-177).
- 137 Tanam min 'Abdallah min 'Abd ar-Razzāq, Saif ad-Dīn, al-Mu'ayyadī; mort en 868/1464, à près de 70 ans; nommé le 22 rabī 'I er 842/1439; révoqué le 7 rabī 'II 844/1441.
 (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, pp. 1089, 1113, 1200; Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 38, 788; Ḥawādiṭ, pp. 20, 23, 28, 58, 69, 105, 170, 172,
- (1) Il est à noter que ce *muḥtasib* fut remplacé le 18 *šawwāl* 838/1435 par son père, Badr ad-Dīn Ḥasan b. Naṣr, en raison de son
- départ à la Mecque, cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 947; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, p. 282; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 49-50.

- 401, 415, 418, 423, 434, 453, 460, 478, 480, 490, 563, 570, 744; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, p. 93; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 37 r°).
- 138 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 7 rabī ʿII 844/1441; révoqué le 3 rabī ʿI substitution 1442. (Cf. al-Maqrīzī, as-Sulūk, IV, p. 1208; Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, p. 119; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 6, 13; Ibn Iyās, Badā ʾi ʿ, II, p. 28).
- 139 'Alī b. Naṣrallah, al-'Ağamī, al-Ḥurasānī, dit Yār 'Alī et 'Alī aṭ-Ṭawīl; mort en 862/1457, à près de 80 ans; nommé le 3 rabī 'I°r 845/1442; révoqué le 29 šawwāl 846/1442. (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 119, 127, 128, 164, 165, 206, 238, 387, 473, 474, 610; Ḥawādiṭ, pp. 11, 30, 38, 39, 46, 73, 76, 87, 106, 125, 129, 174, 181, 196, 198, 210, 229, 232, 245, 282, 283; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 56 v°, 58 r°; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', VI, pp. 47-48; at-Tibr al-masbūk, pp. 13, 46; Ibn Iyās, Badā'i ', II, p. 28).
- 140 Maḥmūd b. Aḥmad b. Mūsā, Badr ad-Dīn, al-ʿAyntābī, dit al-ʿAynī; renommé le 29 šawwāl 846/1442;
 révoqué le 12 ṣafar 847/1443.
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 127, 128; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīh Miṣr, fol. 58 r°; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 46, 61; Ibn Iyās, Badā ʾiʿ, II, pp. 28, 29).
- 141 'Alī b. Naṣrallah, al-'Ağamī, al-Ḥurasānī, dit Yār 'Alī et 'Alī aṭ-Ṭawīl; renommé le 12 ṣafar 847/1443; révoqué le 22 dūl-ḥiǧǧa 852/1448.

 (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 128, 164, 165; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 58 r°; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 62, 86, 87, 220).
- 142 'Alī b. Muḥammad b. Aqburs, 'Alā' ad-Dīn; né en 801/1399 et mort en 862/1457;

nommé le 22 <u>dūl-ḥiğğa</u> 852/1448; révoqué le 4 <u>ğumādā</u> I^{er} 853/1449.

(Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 164, 165, 171; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 65 vo, 107 vo; Ibn Iyās, Badā'i , II, pp. 30, 32, 612; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, p. 259; M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 51, 52).

143 — 'Alī b. Iskandar, 'Alā' ad-Dīn, al-Gaīsī;
né en 831/1428 et mort en 873/1469;
nommé le 4 ğumādā I° 853/1449;
révoqué le 2 ša'bān 853/1449.
(Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 171, 179; Ḥawādiṭ, pp. 51, 76, 92, 196, 200, 203, 246, 296, 344; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīh Miṣr, fol. 67 r°, 67 v°, 68 r°; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 259, 260, 261, 262; Ibn Iyās, Badā'i°, III, p. 37; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', V, p. 192; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 38, 39).

144 — Yaḥyā b. ʿAbd ar-Razzāq, Zain ad-Dīn, al-Armanī, dit Ašqar b. Kātib Hulwān;

né avant l'année 800/1397 et mort en 874/1469;

nommé le 2 ša bān 853/1449;

révoqué le 20 dūl-qa°da 853/1449.

(Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 179, 181; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 68 ro, 68 vo; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, p. 262; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 42, 43).

145 — Ğānībak b. Azdamur, Saif ad-Dīn, al-Yašbakī;

mort en 857/1453;

nommé le 20 <u>d</u>ūl-qa^eda 853/1449;

révoqué le 29 ğumādā II 854/1450.

(Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 181, 563, 564; Ḥawādiṭ, pp. 22, 39, 62, 63, 64, 65, 76, 89, 92, 106, 115, 129, 168, 353, 544; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 68 v°; Ibn Iyās, Badā'iʿ, II, pp. 36, 41; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 262, 309, 310; Wiet, Manhal, p. 119; Journal d'un bourgeois, I, p. 29).

- 146 'Alī b. Naṣrallah, al-ʿAǧamī, al-Ḥurasānī, dit Yār ʿAlī et ʿAlī aṭ-Ṭawīl; renommé le 29 ǧumādā 854/1450; révoqué le 27 dūl-qaʿda 857/1453.

 (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 206, 238; Ḥawādiṭ, p. 197; Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 74 ro, 80 vo; Ibn Iyās, Badā'io, II, p. 45; as-Saḥāwī, at-Tibr al-masbūk, pp. 309, 310, 388, 428; M. Muṣṭafā, Unpublished, p. 16).
- 147 'Alī b. Aḥmad al-Kāšif, dit Ibn Arm et Ibn Umm Ḥaraǧ; dates de naissance et de décès indéterminées; nommé le 29 dūl-qa da 857/1453; révoqué en (?).

 (Cf. Ibn Taġrībirdī, Ḥawādiṭ, pp. 198, 199, 203; Ibn Iyās, Badā'i, II, pp. 45, 47; M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 16, 17).
- 148 'Abd al-'Azīz b. Muḥammad, aṣ-Ṣuġaiyir, al-Qāzānī; mort en (?); date de nomination indéterminée; révoqué le 24 rağab 858/1454.
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, Ḥawādiṭ, pp. 62, 69, 71, 72, 80, 114, 115, 122, 194, 201, 203, 210, 218, 231, 245, 324, 361; Ibn Iyās, Badā'ic, II, p. 47; as-Saḥāwī, aḍ-ṇaw', IV, pp. 229, 230; M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 17, 28, 34).
- 149 'Alī b. Naṣrallah, al-'Ağamī, al-Ḥurasānī, dit Yār 'Alī et 'Alī aṭ-Ṭawīl; renommé le 24 rağab 858/1454;
 révoqué le 15 ğumādā II 859/1455.
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, Ḥawādiṭ, p. 210; Ibn Iyās, Badā'i', II, pp. 47, 57;
 M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 17, 28).
- 150 ʿAbd al-ʿAzīz b. Muḥammad, aṣ-Ṣuġaiyir, al-Qāzānī;
 renommé le 15 ğumādā II 859/1455;
 révoqué au mois de dūl-ḥiğğa 859/1455.
 (Cf. Ibn Iyās, Badā'iʿ, II, p. 51; M. Muṣṭafā, Unpublished, p. 28).

- 151 'Alī b. Naṣrallah, al-'Ağamī, al-Ḥurasānī, dit Yār 'Alī et 'Alī aṭ-Ṭawīl; renommé au mois de dūl-ḥiğğa, 859/1455;
 révoqué le 27 dūl-qa da 861/1456.
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 473, 474, 492; Ibn Iyās, Badā'i', II, p. 53; M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 34, 49).
- 152 Aḥmad b. Muḥammad b. Barakūt, Ṣalāḥ ad-Dīn, al-Makīnī; né en 821/1418 et mort en 881/1477; nommé le 27 dūl-qa da 861/1456; révoqué le 18 ğumādā ler 862/1457.

 (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 492, 500; Ḥawādit, p. 599; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 95 v°, 96 v°; Ibn Iyās, Badā'i ʿ, II, pp. 60, 63; III, p. 120; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', II, pp. 99-101; M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 49, 55; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, p. 347; Journal d'un bourgeois, I, p. 328).
- 153 Al-Ḥāǧǧ Ḥalīl, dit Qānībāy al-Yūsufī;
 mort en 862/1457, à près de 70 ans;
 nommé le 18 ǧumādā I° 862/1456;
 mort en fonction le 20 šawwāl 862/1457.
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 500, 609, 610; Ḥawādiṭ, pp. 268, 273, 300, 318; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 96 v°, 108 r°; Ibn Iyās, Badā'iʿ, II, p. 63; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', VI, p. 197; M. Muṣṭafā, Unpublished, p. 55; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, p. 129).
- 154 Al-Būsī, Badr ad-Dīn;
 mort en (?);
 nommé le 20 *šawwāl* 862/1457;
 révoqué le 4 *ṣafar* 863/1458;
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VII, p. 512; *Ḥawādiṭ*, p. 318; ʿAlī as-Sahāwī, *Tārīḥ Miṣr*, fol. 99 v°; M. Muṣṭafā, *Unpublished*, p. 61).
- 155 'Alī b. Iskandar, 'Alā' ad-Dīn, al-Ġaīsī; renommé le 4 *ṣafar* 865/1460; révoqué le 6 *ṣafar* 865/1460.

(Cf. Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 512, 552; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīb Misr, fol. 99 v°, 104 r°; M. Mustafā. Unpublished, p. 61).

156 — Tanam min 'Abdallah min 'Abd ar-Rāziq, al-Mu'ayyadī, az-Zāhirī, dit Tanam Ruṣāṣ;

assassiné en 867/1463;

nommé le 6 safar 865/1460;

mort en fonction le 7 dūl-higga 867/1463.

(Cf. Ibn Taġrībirdī, *an-Nuǧūm*, VII, pp. 522, 703, 717, 781; *Ḥawādiṭ*, pp. 405, 412, 423, 430, 433, 434, 442; ʿAlī as-Saḥāwī, *Tārīḥ Miṣr*, fol. 104 r°, 123 v°, 126 v°, 127 r°; Ibn Iyās, *Badā'i*ʻ, II, pp. 71, 76; as-Saḥāwī, *aḍ-Ḍaw'*, III, pp. 43-44; Ibn Tūlūn, *I'lām al-warā*, éd. ʿAbd al-ʿAzīm Ḥaṭṭāb, Le Caire, 1973, pp. 60, 61, 230, 232; M. Muṣṭafā, *Unpublished*, pp. 118, 129, 130, 131).

157 — Sūdūn al-Bardbakī, al-Mu'ayyadī, al-Faqīh;

mort en (?);

nommé le 7 dūl-hiğğa 867/1463;

révoqué le 7 rabî° I° 870/1465.

(Cf. Ibn Tagrībirdī, an-Nuǧūm, VII, pp. 717, 736; Ḥawādiṭ, pp. 13, 144, 504; 'Alī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 127 r°, 130 v°; M. Muṣṭafā, Unpublished, pp. 131, 158).

158 — Huškaldī al-Baisaqī;

mort en 908/1502, à plus de 70 ans;

nommé le 7 rabī° I° 870/1465;

date de révocation indéterminée.

(Cf. Ibn Tagrībirdī, an-Nuğūm, VII, p. 736; Ḥawādit, pp. 456, 459, 460, 498, 539, 544, 551, 613, 615, 620; ʿAlī as-Saḥāwī, Tārīḥ Miṣr, fol. 130 vo; as-Saḥāwī, ad-Daw', III, p. 177; Ibn lyās, Badā'i ʿ, IV, p. 46; M. Muṣṭafā, Unpublished, p. 158; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 4, 95, 269, 376, 387, 411, 482, 495, 499, 511, 513, 514, 515; Journal d'un bourgeois, I, pp. 1, 7, 10, 28, 42, 43).

159 — Muģulbāy Ṭāz, az-Zāhirī, dit Uzun Saqāl; mort en 874/1470, à plus de 80 ans;

date de nomination indéterminée;

révoqué le 14 rabi° II 872/1467.

(Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, p. 832; Ḥawādiṭ, pp. 551, 785, 786; Ibn Iyās, Badā'i, III, p. 39; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', X, p. 164; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, p. 39).

Tarabāy az-Zāhirī, al-Ḥušqadamī, dit Ṭarabāy al-Bawwāb; mort en 874/1470;
nommé le 14 rabī II 872/1467;
révoqué le 16 ğumādā II 872/1467.
(Cf. Ibn Taġrībirdī, an-Nuğūm, VII, pp. 832, 833; Ḥawādit, pp. 605, 620; Ibn Iyās, Badā i III, pp. 7, 45; M. Muṣṭafā, Unpublished, p. 190; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 7, 49).

161 — Qānṣūh al-Ḥasīf, al-Ainālī, al-Aḥmadī;
mort en 892/1487;
nommé le 16 ğumādā II 872/1467;
révoqué le 27 rabī° II 873/1468.
(Cf. Ibn Taġrībirdī, Ḥawādiṭ, pp. 620, 671, 683, 694; Ibn Iyās, Badā'i°, III, pp. 7, 25, 239; as-Saḥāwī, aḍ-Ḍaw', VI, p. 198; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 7, 25, 26, 41, 59, 65, 78, 108, 235, 267).

162 — Yašbak al-Ğamālī, al-Ğarkasī;
mort en 901/1496;
nommé le 27 rabī II 873/1468;
révoqué au mois de dūl-qa 884/1480.
(Cf. Ibn Taġrībirdī, Ḥawādit, pp. 641, 643, 686, 694, 708; as-Saḥāwī, ad-Paw', X, p. 276; Ibn Iyās, Badā'i III, pp. 25, 39, 54, 67, 94, 149, 159, 176, 317; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 25, 26, 42, 58, 59, 69, 72, 73, 100, 105, 111, 165, 176, 177, 182, 197, 250, 257, 258, 281, 352, 355, 358; Journal d'un bourgeois, II, pp. 84, 458).

163 — Yašbak min Ḥaidar, al-Ainālī; mort en 899/1493; nommé au mois de <u>d</u>ūl-qa da 884/1480 (1); révoqué au mois de *muḥarram* 885/1480.

(Cf. Ibn Tagrībirdī, *Hawādit*, p. 707; Ibn Iyās, *Badā'i*, III, pp. 160, 304; Wiet, *Histoire des Mamlouks*, II, pp. 34, 85, 177, 183, 194, 200, 204, 208, 251, 272, 273, 279, 295, 319, 343; *Journal d'un bourgeois*, I, pp. 250, 403).

- 164 Yašbak al-Ğamālī, al-Ğarkasī;
 renommé au mois de muharram 885/1480;
 révoqué au mois de rabī° I°r 885/1480.
 (Cf. Ibn Iyās, Badā'i°, III, pp. 160, 165; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 176, 182).
- 165 Qāsim b. Aḥmad b. al-Qarāfī, Šuģaita, al-Qāhirī;
 né en 833/1430 et mort en 900/1495;
 nommé au mois de rabī Ier 885/1480;
 révoqué avant šawwāl 887/1482.
 (Cf. Ibn Taġrībirdī, Ḥawādit, pp. 512, 526, 545, 626, 627, 651, 681, 682;
 as-Saḥāwī, aḍ-Daw', VI, pp. 179-180; Ibn Iyās, Badā'i III, pp. 165, 197, 307; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 9, 11, 24, 61, 111, 182, 216, 217, 230, 231, 251, 261, 262, 279, 328, 347).
- 166 Muḥammad b. Abī Bakr b. Muḥammad, Badr ad-Dīn, dit Ibn Muzhir; mort en 910/1504, à 53 ans; nommé avant šawwāl 887/1482; révoqué au mois de dūl-qa da 891/1486.
 (Cf. Ibn Iyās, Badā i I, III, pp. 223, 233, 234; IV, p. 71; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 73, 122, 251, 261, 262, 285, 304, 341, 393, 433, 438, 441, 452, 469, 471, 478, 480, 482, 492, 502; Journal d'un bourgeois, I, pp. 63, 64, 66-68, 72, 131, 178; II, p. 89).
- 167 Kasbāy az-Zainī, al-Šarīfī; assassiné en 902/1496;
 - (1) Il fut nommé à la place de Yašbak al-Ğamālī en raison de son départ à la Mecque.

nommé au mois de *dūl-qa* 891/1486; révoqué au mois de *rabī* II 901/1495. (Cf. Ibn Iyās, *Badā'i*, III, pp. 234, 238, 242, 263, 317, 355; Wiet, *Histoire des Mamlouks*, II, pp. 63, 373, 391, 395, 397).

168 — Barqūq as-Sāqī, al-Ainālī;

mort en (?);

nommé au mois de rabī° II 901/1495;

date de révocation indéterminée.

(Cf. Ibn Iyās, *Badā'i*°, III, pp. 317, 384; Wiet, *Histoire des Maulouks*, II, pp. 203, 359, 424, 442).

169 — Qurqumās al-Šarīfī;

assassiné en 902/1496;

date de nomination indéterminée;

mort en fonction au mois de rağab 902/1496.

(Cf. Ibn Iyās, *Badā'i*°, III, pp. 349, 355; Wiet, *Histoire des Mamlouks*, II, pp. 352, 354, 389, 395).

170 — Tānībak min Ḥadīd;

mort en 903/1497;

nommé au mois de rağab 902/1496;

mort en fonction au mois de rabī° Ier 903/1497.

(Cf. Ibn Iyas, Bada'i', III, p. 382; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, p. 423).

171 — Ğanbalāţ al-Muţtīr;

mort en (?);

nommé au mois de rabi Ler 903/1497;

révoqué au mois de šawwāl 905/1499.

(Cf. Ibn Iyās, *Badā'i*, III, pp. 382, 392, 426, 433, 447; IV, pp. 18, 21, 22; Wiet, *Histoire des Mamlouks*, II, pp. 423, 433, 466, 473, 474, 509; *Journal d'un bourgeois*, I, pp. 15, 400; II, pp. 3, 37, 38, 42, 83).

172 — Timūr min Ğānim;

mort en (?);

nommé au mois de <u>d</u>ūl-qa^eda 905/1499; révoqué au mois de <u>d</u>ūl-hiǧǧa 905/1500. (Cf. Ibn Iyās, Badā'i^e, III, pp. 433, 435, 441; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 474, 475, 480, 511).

173 — Ğanbalāţ al-Muttīr;

renommé le 25 muḥarram 906/1500; révoqué au mois de ğumādā II 906/1501. (Cf. Ibn Iyās, Badā'i^c, III, p. 447; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, p. 488).

174 — Qurqmās al-Muqrī;

mort en (?);

nommé au mois de *ğumādā* II 906/1501; révoqué le 6 *šawwāl* 906/1501.

(Cf. Ibn Iyās, Badā'i', III, p. 466; IV, p. 6; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 506, 515; Journal d'un bourgeois, I, pp. 4, 56, 159, 147, 277, 278, 371, 374).

175 — Gānbirdī al-Ġazālī;

mort en (?);

nommé le 6 šawwāl 906/1501;

révoqué au mois de muharram 907/1501.

(Cf. Ibn Iyās, Badā'i, IV, pp. 6, 18; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 453, 501, 509, 510, 515; Journal d'un bourgeois, I, pp. 4, 15, 20, 159, 181, 186, 203, 250; II, pp. 3, 52, 81, 83, 92, 104, 105, 106, 115, 118, 126-129, 131, 133, 135, 155, 157, 164, 165, 183, 202, 204, 239, 247, 248, 281, 282, 288, 290, 311, 333, 334, 354, 355, 362, 363, 365, 368, 370, 374, 376-379, 381-383, 386, 388, 418, 419, 434, 435, 443, 467).

176 — Ğanbalāţ al-Muttīr;

renommé au mois de muḥarram 907/1501; révoqué au mois de ğumādā Ier 907/1501. (Cf. Ibn Iyās, Badā'i', IV, pp. 18, 21, 22; Wiet, Journal d'un bourgeois, I, pp. 15, 19).

177 — Tānībak min Yašbak, al-Ḥāzindār;

mort en (?);

nommé au mois de ğumādā Ier 907/1501;

révoqué au mois de ša bān 910/1505.

(Cf. Ibn Iyās, Badā'i', IV, pp. 21, 22, 31, 67; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, pp. 342, 449, 480; Journal d'un bourgeois, I, pp. 4, 19, 29, 51, 59, 114, 271, 400, 439).

178 — Barakāt b. Mūsā, Zain ad-Dīn;

mort en (?);

nommé au mois de ša ban 910/1505;

révoqué le 17 ramadan 914/1509.

(Cf. Ibn Iyās, *Badā'i**, IV, pp. 75, 103, 125, 143, 144, 146, 165, 197, 198, 212, 229, 244, 248, 264, 265, 268, 274, 275, 279, 291, 295, 300, 304, 325, 328, 329, 333, 364, 375, 381, 397, 398, 405, 416, 468, 474; V, pp. 5, 6, 7, 18, 27, 46, 79, 81, 149; Wiet, *Journal d'un bourgeois*, I, pp. 46, 64, 68, 71, 82, 94, 100, 106, 110, 121, 128, 131, 139, 140, 142, 144, 146, 154, 167, 172, 183, 191, 192, 206, 216, 223, 227, 229, 231, 237, 241, 247, 248, 251, 257, 261, 266, 267, 272, 276, 281, 282, 285-287, 297, 304, 306-309, 311, 312, 315, 316, 325, 337, 339, 349-351, 354, 355, 360, 364, 365, 368, 369, 375, 385, 396, 408, 410, 430, 432, 438, 447; II, pp. 4-6, 17, 18, 25, 26, 31, 34, 38, 44, 55, 78, 79, 91, 110-113, 117, 119, 147, 158, 186, 189, 205, 207, 210, 218, 241, 244, 246, 253, 255, 259, 268, 270, 271, 272, 275, 277, 279, 283-285, 291, 292, 295-298, 307, 310, 320, 321, 326, 330, 339, 343, 352, 379, 396, 408, 410, 412, 426, 428, 429, 433, 448, 451, 452, 457, 463, 469, 474, 481, 482, 488, 489).

179 — Yüsuf al-Badrī, Ğamāl ad-Dīn;

mort en (?);

nommé le 17 ramadan 914/1509;

révoqué au mois de <u>dūl-qa</u> da 914/1509.

(Cf. Ibn Iyās, *Badā'i*°, IV, pp. 144, 146; Wiet, *Journal d'un bourgeois*, I, pp. 30, 140, 142, 146, 175, 191, 221, 227, 257, 265, 272, 308, 316, 335, 342, 343, 345, 362, 368, 401, 432, 438, 447; II, pp. 4, 5, 7, 12, 64, 91, 114, 117, 119, 146, 202, 216, 263, 264, 271, 274, 286).

- 180 Barakāt b. Mūsā, Zain ad-Dīn;
 renommé au mois de dūl-qa da 914/1509;
 révoqué au mois de rabī ler 922/1516.
 (Cf. Ibn Iyās, Badā'i, IV, p. 146; V, p. 27; Wiet, Journal d'un bourgeois, I, p. 142).
- 181 Māmāy aṣ-Ṣuġaiyir;
 mort en 923/1517;
 nommé au mois de rabī^c I^{er} 922/1516;
 révoqué au mois de rabī^c II 922/1516.
 (Cf. Ibn Iyās, Badā'i^c, IV, pp. 27, 46, 49, 109, 122, 140, 169; Wiet, Histoire des Mamlouks, II, p. 389; Journal d'un bourgeois, II, pp. 25, 44, 46, 47, 52, 107, 120, 137, 166, 350).
- 182 Barakāt b. Mūsā, Zain ad-Dīn;
 renommé au mois de rabī^c II 922/1516;
 révoqué au mois de ramaḍān 922/1516.
 (Cf. Ibn Iyās, Badā'i^c, V, p. 46; Wiet, Journal d'un bourgeois, II, p. 44).
- 183 Māmāy aṣ-Ṣuġaiyir; renommé au mois de *ramaḍān* 922/1516; révoqué au mois de *muḥarram* 923/1517. (Cf. Ibn Iyās, *Badā'i*°, V, pp. 109, 122, 140, 169).
- 184 Barakāt b. Mūsā, Zain ad-Dīn;
 renommé au mois de muharram 923/1517.
 (Cf. Ibn lyās, Badā'i°, V, pp. 149, 190, 209, 211, 214, 246, 249, 256, 432, 492, 494; Wiet, Journal d'un bourgeois, II, p. 142).